



Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2021

**Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)
Conseil communautaire du 17 décembre 2020**

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES FINANCES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 47 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Préambule

- **Le ROB 2021 en synthèse** **3**
- **Rappel du ROB 2020 – La prospective 2021/2026 du budget Général AVANT la crise** **4**
- **ROB 2021 – Impacts de la crise sur les équilibres 2021/2026 du budget Général** **5**
- **Méthode de travail proposée pour 2021** **9**
- **Focus sur les Institutionnels auxquels adhère Grand Chambéry** **10**
- **Focus sur les délégataires privés ou partenaires associatifs de Grand Chambéry** **12**
- **Sommaire du rapport détaillé** **13**
- **Rapport détaillé** **14 à 49**

Le ROB 2021 en synthèse

Budget Général → Intègre le budget Déchets des 24 communes de Chambéry métropole

- 1 **Un recours à l'emprunt très limité et encadré.** Un budget Général déjà plus endetté que la moyenne des agglomérations de même taille compte tenu des investissements antérieurs. Ce levier est par ailleurs encadré depuis 2018 par une Loi avec un ratio de désendettement maximum fixé à 12 ans.
- 2 **Une autonomie fiscale réduite depuis la suppression de la Taxe d'Habitation.** Un levier fiscal limité au contribuable local « propriétaire foncier » via la Taxe Foncière qui ne représente que 4% des ressources totales du budget Général.
- 3 **Une crise économique qui va impacter les ressources fiscales/tarifaires** de -8,3 M€ (fiscalité/dotations/tarifs) minimum sur le mandat et qui est de nature à compliquer l'activation du levier fiscal dans les prochaines années avec un risque de remise en cause de la faisabilité de plusieurs projets.
- 4 **Un bouclage du budget 2021 possible par l'activation d'une partie de la réserve financière** pour compenser les pertes et financer les investissements (17,6 M€).
- 5 **Une nécessité d'isoler les flux du budget Déchets au sein du budget Général.** Conséquence de la jurisprudence portant sur le financement de cette compétence et de ses budgets.
- 6 **Un rééquilibrage à prévoir en 2022 entre la TEOM (8,28% en 2020) et la Taxe sur le Foncier Bâti (2,30% en 2020).** Les équilibres de la compétence « Déchets » et des autres compétences du budget Général hors Déchets imposent de réinterroger ce paramètre pour rendre solvable le budget Général hors Déchets à partir de 2022 et de permettre au budget Déchets un fonctionnement conforme et autonome.

Régies de l'Eau et de l'Assainissement collectif et non collectif

- 1 **Un effort significatif en matière d'investissement tant urbain que rural (+20%/an)** compte tenu des capacités financières pour accompagner la relance économique et sécuriser le taux de rendement du réseau.
- 2 **Une progressivité tarifaire** avec une répartition part fixe/part variable de la facture et une évolution similaire aux mandats précédents (2%/an).

Budget annexe Mobilité

- 1 **Des pertes contributives (Versement Mobilité) et tarifaires.** (-2 M€ en 2021 après des pertes de -4 M€ en 2020). La réserve de ce budget devra être activée. → **Aide complémentaire du budget Général dès 2022, sans doute**, car la réserve budgétaire de cette compétence serait consommée à cet horizon.

Budget annexe OM Bauges → s'applique uniquement aux 14 communes des Bauges

- 1 **Dernière année pour ce budget** avant fusion avec le budget Déchets au 01/01/22 dans le cadre de la convergence des modes de financement (TEOM/REOM).

Tous budgets

- 1 **Un encours de dette** (245 M€ tous budgets) **sain avec un risque de taux d'intérêt maîtrisé** (97% de l'encours Charte GISSLER : 1A et Taux moyen bas : 1,70%).

Rappel du ROB 2020 – La prospective 2021/2026 du budget Général AVANT la crise

Il est intéressant de rappeler la trajectoire initiale 2021/2026 du budget Général de Grand Chambéry délibérée lors du DOB 2020 du 14 novembre 2019, c'est-à-dire avant la crise COVID qui modifie fortement les grands équilibres sur la période à venir.

Le DOB 2020 recommandait un atterrissage progressif et une modération de la politique d'investissement pour « digérer » les importants travaux des mandats précédents et stabiliser l'endettement à un niveau conforme aux équilibres réglementaires.

Quelle PPI 2021/2026 prévisionnelle était financable ? Sans action sur la fiscalité durant le mandat hors rééquilibrage simultané TEOM/Foncier Bâti neutre pour le contribuable.

En M€	PREV 2021	PREV 2022	PREV 2023	Total 2021/2023	PREV 2024	PREV 2025	PREV 2026	TOTAL 2021/2026
Dépenses brutes	28,9	22,8	17,8	69,5	12	12	12	105,5
Recettes Subventions	3,5	2	2	7,5	1	1	1	10,5
FCTVA	3,8	3	2,2	9	1,5	1,5	1,5	13,5
Coût Net	21,6	17,8	13,6	53	9,5	9,5	9,5	81,5
Affectation réserve (ROB)	7,3 à affecter durant le mandat							7,3
Coût net total								88,8
Capacité de désendettement	11,9 ans	11,9 ans	11,9 ans		12 ans	12 ans	12 ans	

L'emploi de la réserve (estimée à 22,2 M€ à l'époque) était le suivant :

- **7,3 M€ pour autofinancer des investissements sans alourdir l'endettement du budget.** La capacité brute d'investissement était portée à 113,8 M€ et la capacité d'investissement nette à 88,8 M€ (chiffre qui a servi de base de travail à la rentrée mais qui doit être révisé dans le cadre du DOB 2021).
- **14,9 M€ à conserver en section de fonctionnement dont environ 8 M€ à considérer comme une « réserve minimale de fonctionnement » pour faire face à tout imprévu et le solde (environ 7 M€) dont l'utilisation restait à définir.**
- ➔ La collectivité était donc en « ordre de marche » pour débiter le nouveau mandat avec une capacité à faire et à investir **avec des ratios financiers conformes.**

La crise sanitaire et économique remet tout en cause !

ROB 2021 – Impacts de la crise sur les équilibres 2021/2026 du budget Général

La présentation du DOB 2021 s'accompagne aussi de la présentation aux élus des risques encourus par le budget Général à partir de 2022 compte tenu des impacts de la crise sanitaire sur les ressources fiscales, tarifaires et sur les dotations de l'Etat.

Le budget Déchets est un budget spécifique au sein du budget Général et doit par ailleurs être traité à part vu les dépenses et recettes dédiées qui lui sont affectées.

1 / Perspectives d'évolution des dotations et de la fiscalité à taux 2020 constants

Objet en M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Bouquet fiscal affecté à l'Agglo (CFE/CVAE/TASCOM/IFER/FNGIR/TFB/TH)	55,2	53,5	53,6	55,5	56,4	57,2	58,0
Dotations Etat (DGF/DCRTP/Compensations.)	19,3	19,0	18,7	17,7	17,0	16,7	16,4
TOTAL Ressources hors Déchets	74,5	72,5	72,3	73,2	73,4	73,9	74,4

TEOM dédiée aux Déchets	15	15,2	15,5	15,7	16,0	16,2	16,5
--------------------------------	----	------	------	------	------	------	------

- Grand Chambéry ne retrouverait le **niveau total des ressources hors déchets 2020** qu'en 2026.
- **Le mandat est très impacté par la crise sanitaire et économique en 2021 et 2022** ce qui réduit fortement les capacités d'actions et d'investissement de la collectivité.
- **Les dotations versées par l'Etat continueront de baisser et une contribution des collectivités pour financer le désendettement de l'Etat est à l'étude à partir de 2023** (préparation des lois de finances).

Cumul des pertes de ressources attendues et hypothèse d'une reprise

Objet	TOTAL	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Impacts 2021 de la crise	-12,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0
Impacts 2022 de la crise	-1,0		-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
TOTAL Impacts de la crise		-2,0	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2
Cumul des pertes liées à la crise		-2,0	-4,2	-6,4	-8,6	-10,8	-13
Atténuation des impacts si reprise 2023	+3,6			+0,9	+0,9	+0,9	+0,9
Atténuation des impacts si reprise 2024	+0,6				+0,2	+0,2	+0,2
Atténuation des impacts si reprise 2025	+1,0					+0,5	+0,5
Atténuation des impacts si reprise 2026	+0,5						+0,5
Total impacts si reprise		0,0	0,0	+0,9	+1,1	+1,6	+2,1
Cumul si reprise		0,0	0,0	+0,9	+2,0	+3,6	+5,7
Cumul atténué des pertes		-2,0	-4,2	-5,3	-6,8	-7,2	-7,3

- Rappel : 1 M€ d'épargne pérenne = 10 M€ d'investissement possible sur la période.
- Entre 2021 et 2026, **le budget Général hors Déchets perdrait une capacité d'investissement comprise entre 73 M€ si reprise économique dès 2023 et 130 M€ bruts** selon la vigueur et le dynamisme de la reprise dont les premiers effets positifs apparaîtront en 2023.

2 / Perspective des recettes tarifaires des grands équipements à vocation sportive :

Grand Chambéry est également exposée à des pertes tarifaires sur ses équipements.

Les pertes calculées sont :

- 2020 : -0,5 M€ par rapport à une année normale.
- 2021 : -0,5 M€ sont projetés compte tenu des incertitudes entourant la sortie de crise.

Grand Chambéry doit donc supporter un coût supplémentaire de 1 M€ en 2020 et 2021 au titre des pertes tarifaires des grands équipements à vocation sportive malgré les économies engagées en parallèle.

3 / Quel emploi de la réserve dont dispose le budget Général hors Déchets :

Face aux pertes et l'incertitude de la reprise, le budget Général hors Déchets dispose d'une réserve financière de 17,6 M€ (4,6 M€ ont déjà été affectés à un budget de crise en mai 2020) issue d'une volonté des élus du mandat précédent de conserver une enveloppe disponible en cas de retournement de tendance ou de resserrement des conditions d'emprunt après 2020. Cette réserve vient abonder la trésorerie de la collectivité qui sécurise par ailleurs les décaissements du budget.

Dans une situation « normale », Grand Chambéry dispose d'une trésorerie d'environ 10/12 M€. En ajoutant la réserve, la trésorerie « disponible » oscille entre 27 et 30 M€. Cette somme peut paraître importante mais elle ne représente que 30% de l'ensemble des dépenses de la collectivité. **Sans la crise économique, cette somme aurait été injectée après 2020 dans le financement d'investissements faisant l'objet de discussions non délibérées en 2020 car dans l'attente de la finalisation de plusieurs plans de financement.** C'est le cas pour les investissements des stations des bauges, les travaux d'eaux pluviales en lien avec la CLECT qui définira le montant du transfert de charges et les opérations d'aménagements et d'équipements urbains.

Du fait de la crise, l'emploi de cette réserve devra être modifié et recentré vers les compétences actuelles de l'agglomération, la préservation de l'équilibre du budget Général de la collectivité et le maintien d'une enveloppe d'investissement encore conséquente en 2021. Cette dernière permettra d'honorer les engagements pris et de laisser le temps aux nouveaux élus de « maîtriser » les équilibres du budget Général, ses spécificités, ses financements et ses contraintes nouvelles. Un travail serein de l'exécutif pourra ainsi se tenir en 2021 pour définir une trajectoire financière et politique soutenable pour le mandat.

Lors de la définition d'un premier schéma de crise au printemps 2020, il avait été envisagé d'employer cette réserve comme une « substitution » aux pertes fiscales et tarifaires dans le calcul des ratios financiers de la collectivité qui font l'objet d'une veille active des tutelles et des partenaires bancaires. Cela permettait ainsi de maintenir un ratio de désendettement théorique de 12 ans en 2021, 2022 et 2023. **Le rapport Cazeneuve publié en août 2020 proposait plusieurs recommandations** dont la n°26 qui suggère de créer des outils comptables et budgétaires permettant aux collectivités d'opérer un pilotage pluriannuel de leurs recettes par constitution de réserves à réutiliser plus tard pour combler les pertes des recettes ou financer des investissements. L'emploi de la réserve exposé plus haut se prêtait totalement à cette recommandation mais à ce jour les parlementaires n'ont pas donné de suite favorable.

Aussi, il est proposé d'ajuster l'emploi de la réserve et d'adapter la trajectoire initialement projetée dans le schéma de crise de mai 2020. Par exemple, cette réserve pourrait être mobilisée pour le financement des investissements 2021, modérant ainsi le recours projeté à l'emprunt.

4 / Quel impact sur la capacité de désendettement si tous les investissements recensés par les élus à l'automne 2020 sont réalisés?

→ Ne pas dépasser durablement le seuil de désendettement de 12 ans.

Si un dépassement de ce seuil durant une année semble devoir être toléré, cela ne sera probablement pas le cas au-delà de deux exercices consécutifs. Les tutelles et les partenaires bancaires seront vigilants vis-à-vis de la collectivité et de la trajectoire qu'elle retiendra. Il s'agit d'un ratio fixé par la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018/2022 que la collectivité soit signataire ou non d'un contrat avec l'Etat.

Ci-après, une synthèse du recensement proposé à l'automne 2020 pour la période 2021/2026 pour le budget Général hors Déchets (127,5 M€ bruts)

Objet	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses brutes	24 250 626	38 400 516	20 213 893	16 940 482	14 192 149	13 561 040
FCTVA	2 386 844	3 779 532	6 626 377	2 866 840	2 097 876	576 000
Subventions	3 707 045	6 626 377	2 866 840	2 097 876	576 000	576 000
Coût net	18 156 738	27 994 607	10 720 676	11 975 766	11 518 273	12 409 040

NB : L'année 2022 concentre une majorité des nouveaux projets.

Ci-après, une synthèse du recensement proposé à l'automne 2020 pour la période 2021/2026 pour le budget Déchets (25 M€ bruts)

Objet	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses brutes	3 654 400	3 740 933	3 509 309	5 738 779	5 323 400	3 023 400
FCTVA	599 468	613 663	575 667	941 389	873 251	495 959
Subventions	61 333	122 667	-	-	300 000	-
Coût net	2 993 599	3 004 603	2 933 642	4 797 390	4 150 149	2 527 441

Ci-après, l'impact sur les ratios de désendettement au 31/12 chaque année qui détermineront la capacité de la collectivité à emprunter et mesureront la soutenabilité de l'ambition proposée.

Capacité de désendettement au 31/12/..	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capacité désendettement b. hors Déchets	12,0	16,2	19,5	19,4	20,5	21,8	22,2
Capacité désendettement b. Déchets	2,3	1,9	2,6	2,5	3,5	4,6	4,2
Capacité de désendettement cumulée	11,0	12,9	15,6	15,3	16,5	17,9	17,9

- ➔ Le budget Déchets améliore la présentation des comptes « consolidés » jusqu'en 2023.
- ➔ **Au-delà de 2023, les ratios présentent une situation structurellement dégradée qui doit être corrigée** (Recettes et Dépenses).

Conclusion

1 / Le budget Déchets présente des ratios lui permettant de financer son plan d'investissement projeté qui répond à des logiques règlementaires et dont la réalisation permettra de maîtriser les dépenses de fonctionnement du budget. Le taux de TEOM pourrait être porté à 7,68% dès 2022 (soit -0,6 points par rapport à 2020 : 8,28%).

Une décision d'augmentation simultanée de 0,6 points de la Taxe sur le Foncier Bâti également en 2022, en profitant de la baisse du taux de TEOM (soit un taux de Foncier Bâti à 2,90% en 2022 au lieu de 2,30% en 2020) pourrait être envisagée.

- ➔ **Cette compensation limitée serait ainsi possible et neutre pour le contribuable.**

2 / La PPI du budget Général hors Déchets telle qu'envisagée nécessite l'activation de leviers supplémentaires. Si le levier fiscal devait être mobilisé, il faudrait porter le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti de 2,30% à 4,80%/5% pour le financement de la PPI telle que souhaitée. Le taux de 2,90% évoqué au point précédent serait donc insuffisant et la PPI projetée supposerait un **effort net du contribuable**.

3 / Si un effort fiscal complémentaire par le contribuable « propriétaire foncier » local n'est pas envisageable au-delà d'un taux de Foncier Bâti à 2,90% et d'un taux de TEOM à 7,68%, **la PPI 2021/2026 du budget Général hors Déchets devra être ramenée à 60 M€ bruts dont 24,250 M€ sont prévus en 2021.**

4 / Le cadrage budgétaire 2021 en dépenses et recettes découlant de ces orientations.

Dépenses de fonctionnement :

- **Chapitre 011 - Charges générales** : +0,5% maximum hors flux croisés par rapport au CA projeté 2020. A ce stade, CA projeté 2020 = BP 2020.
- **Chapitre 012 - Charges de personnel** : Intégration du GVT + ensemble des règles statutaires en vigueur et absence de création nette de poste hors Intégration des postes nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des deux équipements nautiques durant le 2nd semestre 2021, lors de la réouverture de la piscine de Buisson Rond. Tout poste nouveau hors piscine s'inscrira dans une démarche de redéploiement. Le taux de progression annuel serait inférieur à +2% par rapport à 2020 hors nouvelle piscine.
- **Chapitre 65 - Contributions obligatoires et subventions versées** : Reconstitution des enveloppes 2020 avant crise COVID19 pour les subventions et prise en compte de cas particuliers de certains « satellites » pour les contributions obligatoires.
- **Chapitre 014 – Atténuation de produits** : Reconstitution du montant des Attributions de compensation définitives 2020 en 2021 à hauteur de 31,4 M€ et du FPIC à 1 M€.
- **Chapitre 66 - Intérêt des emprunts** : Reconstitution des crédits budgétaires 2020 vu la baisse du taux moyen payé malgré l'augmentation de l'encours en valeur.
- **Chapitre 68 Provisions et risques** : A ce stade, reconstitution de l'existant.

Recettes de fonctionnement :

- **Chapitre 70 – Produits des services** : Reconstitution des tarifs 2020 en 2021 et prise en compte de l'impact de la crise dans les hypothèses de recettes pour la patinoire et la piscine (-0,450 M€ attendus en 2021), maintien de l'enveloppe prévisionnelle de Redevance Spéciale (1,2 M€), prise en compte de la volatilité des cours mondiaux de matériaux vendus dans le cadre de la compétence « Déchets ».
- **Chapitre 73 – Impôts et Taxes** : Reconstitution des taux 2020 en 2021. Hypothèse de progression des bases fiscales de Taxe Foncière à +0,5% par rapport à 2020, à +0,5% pour les bases de TEOM et prise en compte des impacts de la crise COVID sur l'ensemble de la fiscalité économique. (CVAE : -8%), (CFE : -8%), TASCOM (-8%), (TVA figée en 2021 selon le montant 2020 de la TH).
- **Chapitre 74 – Dotations** : Prise en compte de la nouvelle méthode de calcul de la DGF pour Grand Chambéry. (+70 K€ est attendu et déjà pris en compte dans la prospective). Hypothèse d'une stabilisation de la DCRTP en 2021 par rapport à 2020 et d'une nouvelle baisse de la Part Compensation de la DGF (-2,5% soit – 320 K€).
- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** : Reconstitution des modalités de calculs des loyers facturés aux occupants des locaux de Grand Chambéry.
- **Chapitre 78 – Reprises sur provisions** : A ce stade, reconstitution de l'existant.

Méthode de travail proposée pour 2021

Pour le budget Général dans son ensemble :

- **Cadrer les dépenses et recettes de fonctionnement 2021** selon les orientations fixées dans la lettre de cadrage pour la préparation 2021.
- **Prévoir une enveloppe d'investissement 2021 d'un montant similaire à celle recalée lors du vote du budget primitif 2020** qui définissait les contours de la PPI finançable jusqu'en 2022. (27,8 M€ hors reports de crédits en 2021 suite au travail d'ajustement des calendriers des différentes opérations).
- **Se laisser plusieurs mois supplémentaires de partage et de concertation entre élus pour mesurer les impacts concrets de la crise sanitaire et économique et définir une PPI 2022/2026** répondant à l'ambition de tous en tenant compte des contraintes qui s'imposent à Grand Chambéry. Cette concertation devra également étudier l'opportunité de réinterroger l'équilibre financier entre la TEOM et le Foncier Bâti, ces deux fiscalités étant calculées sur des bases fiscales foncières assez proches.
- **Revenir à un ratio de désendettement du budget Général hors Déchets de 12 ans** le plus rapidement possible.

Dans ce cadre, il est proposé de :

- **Travailler durant le 1^{er} semestre 2021 à la définition d'une PPI 2022/2026 concertée et sa traduction concrète en matière de :**
 - budgets nécessaires,
 - ressources à trouver et/ou économies à opérer,
 - partenaires à mobiliser,
 - risques encourus et obligations réglementaires à respecter.
- **Délibérer la trajectoire 2022/2026 retenue par la collectivité au plus tard à l'automne 2021** qui constituera le fil conducteur du DOB 2022.

Pour les budgets annexes et les Régies :

- **Cadrer les dépenses et les recettes de fonctionnement selon les prospectives financières spécifiques sur ces budgets** (eau, assainissement et mobilité).
- **Renforcer l'effort d'investissement en matière d'eau potable et d'assainissement**, tant pour les réseaux urbains que ruraux. Grand Chambéry s'engage dans un plan de travaux 2020/2026 ambitieux dans le cadre d'une perspective tarifaire similaire à celle retenue durant les mandats précédents.
- **Opérer un effort pour investir dans les mobilités**, en adéquation avec les spécificités budgétaires du budget annexe Transport.
- **Rappeler que le budget 2021 sera, sauf amendement ultérieur à l'écriture de ce rapport et intégré au PLF 2021, le dernier pour la gestion des ordures ménagères des 14 communes de Cœur des Bauges**, une harmonisation devant être mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022 avec la gestion des ordures ménagères des 24 communes de Chambéry métropole.

Focus sur les Institutionnels auxquels adhère Grand Chambéry

Les « satellites » de Grand Chambéry présentent des enjeux financiers aussi importants, que les compétences gérées directement par la communauté d'agglomération. Le pilotage partagé et concerté de ces instances par les élus nommés par le Conseil communautaire de Grand Chambéry est primordial et il est nécessaire que chaque représentant au sein de ces instances conserve une vision d'ensemble syndicat/communauté d'agglomération.

Les partenaires bancaires et les tutelles opèrent une analyse consolidée agglomération/syndicats des risques et des comptes. Si une structure connaît une difficulté, c'est la communauté d'agglomération qui risquerait d'être impactée par une dégradation de sa notation. Grand Chambéry se doit donc de mettre en place un contrôle exigeant des syndicats et établissements publics dont elle est membre.

Grand Chambéry Alpes Tourisme

Montant de la subvention annuelle conventionnée : 1 487 428€ (dont 117 000€ au titre de l'OT Savoie Grand Revard dont 50 % sont financés par Grand Lac).

Risques : Perte de Taxe de Séjour nécessitant un abondement exceptionnel de 235 000€ portant la subvention totale attendue à 1 722 428€. En 2021, la perte se poursuit, l'équilibre projeté nécessiterait une subvention complémentaire comprise entre 340 000€ et 500 000€.

Enjeux et vigilance : Adapter la politique de développement et de promotion du tourisme en fonction des nouvelles pratiques, des nouveaux comportements et des moyens financiers dont bénéficiera la structure.

Syndicat Mixte des Stations des Bauges

Montant de la contribution annuelle conventionnée : 536 000€ dont 107 000€ au titre des Aillons-Margériaz et 429 000€ au titre de La Feclaz/Le Revard en 2021.

Risques : Une mauvaise saison d'hiver serait de nature à appeler une aide complémentaire de Grand Chambéry pour combler les déficits. Par ailleurs, la réglementation interdit à Grand Chambéry de verser des fonds de concours d'aides à l'investissement à ce syndicat.

Enjeux et vigilance : Le syndicat doit s'engager dans une politique d'investissement dans le cadre d'un master plan réactualisé et soutenable pour sauvegarder les activités d'hiver tout en opérant un virage significatif vers les activités toutes saisons diversifiant les risques et sécurisant l'activité sur ce secteur géographique. Cette ambition ne pourra se faire sans un pilotage coordonné avec les services supports des deux agglomérations membres.

Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry

Montant de la contribution annuelle conventionnée : 133 400€ en 2021.

Risques : L'objet du syndicat limite la portée du risque. Il s'agira d'être vigilant sur les perspectives budgétaires du syndicat afin de limiter l'impact sur la contribution versée.

Enjeux et vigilance : Le syndicat va engager un important plan d'investissement sur le mandat afin de moderniser l'équipement pour respecter les normes, améliorer les conditions de travail du personnel et préserver le bien-être animal.

Savoie Déchets

Montant de la contribution annuelle : 5 145 000€, résultant d'un tarif, estimé pour 2021,

Risques : Grand Chambéry est membre fondateur de Savoie Déchets mais traite avec ce syndicat selon une relation fournisseur/client. Le syndicat est devenu au fil des années une structure à rayonnement et à vocation départementale dans laquelle le poids de Grand Chambéry est désormais moindre dans les instances délibérantes ce qui suppose une concertation renforcée avec les autres membres.

Enjeux et vigilance : Les enjeux portent sur la prise en compte des normes réglementaires en matière de bio déchets, de bon fonctionnement de l'usine d'incinération, de tri, de traitement et de gestion des transports des déchets à l'échelle du département. Pour rappel, la dernière modernisation de l'usine représentait plus de 95 M€ de travaux.

Comité Intersyndical et d'Assainissement du Lac du Bourget

Montant de la contribution budgétée : 407 000€ en 2021

Risques : Une maîtrise désormais indirecte des coûts de la compétence GEMAPI par Grand Chambéry du fait de la délégation de cette dernière au CISALB, désormais labellisé EPAGE exige un suivi technique et financier fort pour anticiper le financement des opérations.

Enjeux et vigilance : Les opérations de travaux sur les Rives de l'Hyères, le Nant Petchi et le contrôle réglementaire des seuils des cours d'eaux doivent être réalisés durant le mandat afin de sécuriser totalement le secteur et de profiter du renforcement des aides octroyées par l'Agence de l'eau sur l'année 2021. Un enjeu portera sur la clef de financement des travaux sur le secteur Leysse Aval Villarcher dans la mesure où ces travaux ont vocation à protéger principalement la commune de Voglans située sur le périmètre de Grand Lac.

SDIS 73

Montant de la contribution annuelle obligatoire : 5,6 M€ en 2021

Risques : Grand Chambéry dispose d'une opportunité de contrôle très limitée sur ce satellite et un pilotage concerté de ce dernier avec le département de la Savoie, principale collectivité contributrice, et les communes dont les représentants siègent au conseil d'administration est plus que jamais nécessaire compte tenu des volumes financiers mobilisés chaque année.

Enjeux et vigilance : A ce jour, pas d'enjeux identifiés ; pas de stratégies de développement affichées à l'égard des collectivités contributives.

Focus sur les délégataires privés ou partenaires associatifs de Grand Chambéry

SAVOIE EXPO EVENEMENTS / SNC LE PHARE – Parc des Expositions/Le Phare

Montant de la contribution : 989 000€ en 2021

Risques : Le délégataire est engagé dans un important plan d'investissement de 13 M€ afin d'opérer une remise à niveau de l'ensemble du Parc des expositions. Le risque porte sur la difficulté à atteindre les objectifs de chiffre d'affaires pouvant générer le versement d'une aide complémentaire par la communauté d'agglomération pour compenser les pertes.

Enjeux et vigilance : L'enjeu portera sur l'impact de la crise actuelle sur les comptes du délégataire et sa capacité à absorber au mieux les effets de la crise et se mettre en ordre de marche pour en sortir. Une collaboration entre les services du délégataire et de la collectivité est à renforcer pour partager au mieux les grands équilibres.

KEOLIS – Réseau de transports en commun

Montant de la contribution : 24,5 M€ en 2021 au titre d'un forfait de charges.

Risques : Le contrat de délégation fait porter le risque d'un engagement de recettes tarifaires contractuel sur le délégataire. Ce contrat protège donc en théorie la communauté d'agglomération. La crise sanitaire semble cependant faire intervenir une forme de force majeure de nature à remettre en cause cet engagement contractuel et à faire porter la perte des recettes tarifaires par la communauté d'agglomération.

Enjeux et vigilance : La crise sanitaire génère une réduction de l'offre. Cette situation doit entraîner une réduction du montant du forfait de charges et un partage de la perte de recettes dans le cadre d'une négociation.

Clubs sportifs concourant au rayonnement de l'agglomération

Montants des subventions : 299 620€ en 2021, reconduit par rapport à 2020.

Risques : La crise sanitaire complique le bouclage des budgets des clubs sportifs (pertes de recettes tarifaires, publicitaires) de nature à remettre en cause l'existence de certains.

Enjeux et vigilance : Le secteur sportif, qui ne relève pas de la compétence intercommunale, n'offre pas de visibilité de long terme compte tenu des mécanismes de montée et de descente en divisions supérieures ou inférieures. Grand Chambéry doit réfléchir à redéfinir son dispositif d'aide aux clubs concourant au rayonnement de l'agglomération afin de l'adapter au nouveau contexte.

Associations intervenant dans le cadre de la politique de la ville/développement local.

Montants des subventions : 899 000€ en 2021, reconduit par rapport à 2020.

Risques : La crise sanitaire complique le bouclage des budgets des associations qui sont des relais et des acteurs de proximité essentiels pour la vie communautaire.

Enjeux et vigilance : La collectivité doit conforter les contrôles et les échanges opérés avec chacun des partenaires dans un cadre concerté et de confiance pour sécuriser les équilibres.

Sommaire

1. <u>UNE CRISE QUI VA IMPACTER FORTEMENT LE BUDGET GENERAL</u>	15
1. CONSTRUIRE UNE PROSPECTIVE ABSORBANT LES EFFETS DE LA CRISE COVID19 POUR CONTINUER DE FONCTIONNER ET D'INVESTIR	17
2. L'ENCOURS DE DETTE, UNE DONNEE MAJEURE DU MANDAT ET ENCADREE PAR PLUSIEURS REGLES	20
3. UN RAPPEL DE LA PROSPECTIVE 2021/2026 PROJETEE DANS LE SCHEMA DE CRISE DELIBERE LE 14 MAI 2020	24
4. RECONDUIRE LE VOLUME DE L'ENVELOPPE D'INVESTISSEMENT 2021 TEL QUE VOTE LORS DE LA REVISION DE LA PPI INTEGREE AU RAPPORT BUDGETAIRE 2020 LE 18 DECEMBRE 2019 ET PRENDRE LE TEMPS DE LA CONCERTATION ET D'UN TRAVAIL PARTAGE ENTRE ELUS DURANT LE 1^{ER} SEMESTRE 2021 POUR VALIDER UNE PPI 2022/2026.	27
5. PILOTER UN BUDGET 2021 DANS UN CONTEXTE DE CRISE ET CREER LES INSTANCES ET LES OUTILS POUR UNE DEFINITION CONCERTEE ET PARTAGEE D'UN PROJET DE MANDAT AU TRAVERS D'UNE PPI A DEFINIR ET D'UNE TRAJECTOIRE FINANCIERE SOUTENABLE A ETABLIR	28
2. <u>LA PROSPECTIVE ET LES EQUILIBRES BUDGETAIRES DES BUDGETS ANNEXES ET DISTINCTS</u>	32
1. UNE CONVERGENCE DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR FONCTIONNER ET INVESTIR	32
2. UN BUDGET ANNEXE TRANSPORT TRES IMPACTE PAR LA CRISE COVID19 NECESSITANT LA MISE EN PLACE DE MESURES EXCEPTIONNELLES ET UN PILOTAGE VIGILANT	33
3. UN BUDGET ANNEXE OM BAUGES QUI DEVRA ETRE FUSIONNE AVEC LE BUDGET GENERAL AU PLUS TARD LE 1^{ER} JANVIER 2022, DATE LIMITE DE MISE EN ŒUVRE DU FINANCEMENT HARMONISE ENTRE LE BUDGET DECHETS DES 24 COMMUNES DE CHAMBERY METROPOLE ET LE BUDGET DECHETS DES 14 COMMUNES DE CŒUR DE BAUGES.	36
3. <u>L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES DEPENSES DE PERSONNEL ET LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE PREVENTION PILOTEE PAR LA DRH</u>	37
1. UNE STRUCTURE DU PERSONNEL DE GRAND CHAMBERY PILOTEE POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE	37
2. UNE POLITIQUE DE PREVENTION A RENFORCER TANT SUR LE PLAN FONCTIONNEL QU'OPERATIONNEL	41
4. <u>LE CONTEXTE NATIONAL, CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2021</u>	47
1. UN EQUILIBRE BUDGETAIRE DES FINANCES PUBLIQUES NATIONALES DIFFICILE A ATTEINDRE EN 2021	47
2. DES SOURCES DE FINANCEMENTS PARTAGEES ENTRE L'ETAT ET LES COLLECTIVITES	48
5. <u>GLOSSAIRE</u>	49

Cadre réglementaire du DOB

La loi du 06/02/1992 a rendu obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus la tenue d'un débat portant sur les orientations du budget. Les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont soumis à cette même exigence. Depuis l'adoption de la loi NOTRÉ du 07/08/2015, le débat porte sur le rapport retraçant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

L'article D 2312-3 du CGCT détermine le contenu exhaustif de ce rapport :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification et de subventions.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité.

Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice du projet de budget.

Dans les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs.

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (traitements indiciaires, régimes indemnitaires, bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées et avantages en nature).

3° A la durée effective du travail.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) n° 2018-32 du 22/01/2018, dans son article 13, a ajouté les exigences suivantes pour les budgets principaux et annexes :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

1. Une crise qui va impacter fortement le budget Général

Un préalable : Maîtriser la structuration budgétaire du budget Général en dépenses et en recettes. La présentation est opérée à partir de premiers éléments d'équilibres du budget 2021, ces chiffres sont « provisoires » le budget 2021 étant en cours d'élaboration.

Les recettes :

Glossaire en fin de document

Catégorie	Chapitres comptables	budget 2021
Liberté d'activation ET affectation libre	73 – Taxe sur le Foncier Bâti + Taxe sur le Foncier Non Bâti	4 438 496
SOUS TOTAL LIBERTE COMPLETE HORS DECHETS (5%)		4 438 496
Liberté d'activation MAIS Affectation fléchée	70 – Produits services - piscines et patinoire	1 077 251
	75 – Autres produits courants (loyers)	1 276 398
	74 – Dotations spécifiques (subventions)	834 070
Pas ou peu de liberté d'activation (<i>règles de taux, plafonds...</i>) MAIS affectation libre	70 – Autres Produits des services 70 – Frais de structure pris en charge par B.A	1 864 783
	73 - Aucun pouvoir : TH - FNGIR – CVAE – IFER – AC – Versement GL	31 501 468
	73 - Pouvoir limité : CFE – TASCOT – Rôles supplémentaires	17 441 037
	74 – DGF-DCRTP-	17 883 605
	74 – Compensations	1 145 745
	76 – Produits financiers	50 000
	77 – Produits exceptionnels	108 000
	013 – Reversements charges	25 000
SOUS TOTAL LIBERTE ENCADREE HORS DECHETS (84%)		73 207 357
Recettes distinctes	78 – Reprises sur provisions	0
SOUS TOTAL « DISTINCTS » HORS DECHETS (0%)		0
Flux croisés – Refacturations	70 – Refacturation du personnel B. Annexes 70 – Refacturation personnel mutualisé	9 924 093
SOUS TOTAL « FLUX CROISES ENTRE BUDGETS » (11%)		9 924 093
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL HORS DECHETS (100%)		87 569 946

Fléchage vers la compétence « Déchets »	013 – Reversements Charges	18 808 235
	70 – Produit des services	
	73 – Fiscalité TEOM	
	74 – Dotations Déchets	
	77 – Produits exceptionnels	
TOTAL BUDGET « DECHETS » (100%)		18 808 235
TOTAL FINAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT VOTEES		106 378 181

➔ **Le budget Déchets est un budget spécifique au sein du budget Général et doit être traité à part compte tenu des financements dédiés qui lui sont affectés.**

➔ La part des recettes sur lesquelles le Conseil communautaire peut agir librement est très limitée et porte principalement sur la Taxe sur le Foncier Bâti pour la fiscalité et les tarifications des grands équipements pour les produits des services.

Les recettes sont très contraintes et les leviers très limités.

Les dépenses :

Catégorie	Chapitres comptables	budget 2021
Charges variables sur lesquels la collectivité peut agir seule (14%)	011 – Charges générales propres au budget hors Déchets ou budgets Annexes (11%)	8 692 011
	65 – Autres charges (3%) hors Déchets	2 246 302
	Subventions aux associations/privés	1 432 412
	Subventions aux acteurs publics (hors OT)	146 500
	Autres charges courantes	652 390
	Frais de fonctionnement des élus (chap. 656)	15 000
Charges variables mais réglementées (13%)	012 – Charges de personnel (13%) propres au budget Général hors Déchets ou Annexes ou services mutualisés	10 302 818
SOUS TOTAL CHARGES VARIABLES HORS DECHETS (27%)		21 241 131
Charges variables mais nécessitant négociation (2%)	65 – Autres charges – Subvention à l'Office du Tourisme (2%)	1 722 428
Charges fixes statutaires et contractuelles (13%)	65 – Autres charges (contributions et autres dépenses obligatoires) – (13%)	10 119 022
Charges imposées à la collectivité par la réglementation (5%)	66 – Intérêts des emprunts (3%)	2 722 398
	67 – Charges exceptionnelles (1%)	113 500
	68 - Provisions (0%)	0
	014 – Atténuation de produits (1%) FPIC – Autres prélèvements	980 000
Enveloppe versée aux communes (40%)	014 - AC versées aux communes (40%)	31 453 773
SOUS TOTAL CHARGES CONTRACTUELLES OU FIXES (60%)		47 111 121
Refacturation aux budgets annexes (13%)	012 – Refacturation du personnel Annexes	9 924 093
	012 – Refacturation personnel mutualisé	
SOUS TOTAL « FLUX CROISES ENTRE BUDGETS » (13%)		9 924 093
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL HORS DECHETS (100%)		78 276 345

Charges fléchées Déchets	011 – Charges générales (38%)	15 970 057
	011 – Charges Savoie Déchets (32%)	
	012 – Charges de personnel (29%)	
	65 – Autres charges dont subventions	
	66 – Charges financières	
	67 – Charges exceptionnelles	
	Toutes charges – Frais de structures	
TOTAL BUDGET « DECHETS » (100%)		15 970 057
TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT VOTEES DANS LES BUDGETS		94 246 402

- ➔ Le budget Déchets est un budget spécifique au sein du budget Général et doit être traité à part compte tenu des dépenses dédiées qui lui sont affectés.
- ➔ Le poids des attributions de compensation est très important dans le budget Général hors Déchets et représente près de la moitié des dépenses.
- ➔ Le poids des syndicats mixtes et des satellites est important et équivalent aux charges générales de la collectivité et aux subventions versées par la collectivité.

Les dépenses sont contraintes et les marges de manœuvre sont limitées.

1. Construire une prospective absorbant les effets de la crise COVID19 pour continuer de fonctionner et d'investir

a) Impact de la crise COVID19 sur le budget Général de Grand Chambéry

Il est très probable que la crise actuelle impactera les budgets de Grand Chambéry jusqu'en 2023, année de retour théorique à bonne fortune d'avant crise sur le plan fiscal. Il s'agit d'une crise majeure qui « paralyse » l'action de la collectivité durant les 3 premières années du mandat et qui gêne la mise en œuvre de l'ambition des nouveaux élus.

Il est nécessaire de mesurer dans un premier temps les pertes chiffrées

Pour rappel, les taux de fiscalité votés par la collectivité en 2020 :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 2,30%,
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 3%,
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 8,28%, dédié aux « Déchets »,
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : Coefficient de 1,10,
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 27,70%, règles de taux contraintes.

Fiscalité « volatile »

CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : 10,046 M€ en 2020, -8% en 2021, -8% en 2022, +14% en 2023, 2024=2020

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	10,046	9,243	8,503	9,694	10,082	10,384	10,696
Par rapport à 2020		-0,803	-1,543	-0,352	+0,036	+0,338	+0,650

Principe : Coefficient national fixe appliqué sur la valeur ajoutée des entreprises N-1 et N-2.

Hypothèses de calcul : Evolution corrélée à l'évolution du PIB de l'Etat / perte à hauteur de 20% du produit total. → **Impacts: 2021 et 2022 avant remontée théorique dès 2023.** Cette hypothèse est retenue selon les relevés financiers connus à ce jour. Un ajustement pourra intervenir lors du vote du budget primitif si nécessaire en cas d'évolution des paramètres.

CFE : 15,9 M€ en 2020, -5% en 2021, + 2% en 2022, 2023=2020

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	15,986	15,186	15,566	15,955	16,194	16,437	16,684
Par rapport à 2020		-0,800	-0,420	-0,031	+0,208	+0,451	+0,698

Principe : Calculée à partir de la valeur locative du local et du chiffre d'affaires N-2.

Hypothèses de calcul : perte à hauteur de 5 et 10% du produit total → impacts de la crise sur les cotisations minimum → Impacts moins « volatiles » que la CVAE.

TASCOM : 2,4 M€ en 2020

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	2,472	2,255	2,317	2,381	2,447	2,447	2,447
Par rapport à 2020		-0,217	-0,155	-0,091	-0,035	-0,035	-0,035

Principe : Coefficient appliqué en fonction du chiffre d'affaires et de la surface du local.

Hypothèses de calcul : perte à hauteur de 8% du produit en 2021.

TH / TVA : 11,2 M€ en 2020 : Estimation d'un montant 2020 figé en 2021 puis hausse de +3% entre 2022 et 2021 et entre 2023 et 2022.

Principe : Calculée à partir de la consommation de tous les acteurs

Impacts: Plancher 2020 figé en 2021 → Hausse probable ensuite mais à confirmer.

Fiscalité « stable »

TFB/TFNB : 4,4 M€ : Estimation d'une progression de +0,5% (contre + 1,5% avant crise) en 2021 par rapport à 2020, et de +1% entre 2021 et 2022.

Principe : Calculée à partir de la valeur locative du local.

Impacts: Impact limité, produit limité à la variation « physique » en valeur de 2020 à 2022.
Perte de dynamisme annuel forfaitaire habituellement observé entre 0,5% et 2%.

Autres (IFER, FNGIR, Autres reversements) : 10,8 M€ : montant 2020 figé en 2021, 2022, 2023.

Principe : Mesures de compensation à la suppression de la Taxe Professionnelle en 2009.

Impacts: Nul car montants figés.

Fiscalité « fléchée »

TEOM : 15 M€ en 2020 : Estimation d'une progression de +0,5% (contre 1,5% avant crise) en 2021 par rapport à 2020, identique entre 2021 et 2022.

Principe : Calculée à partir de la valeur locative du local.

Impacts: Impact limité, produit limité à la variation « physique » en valeur de 2020 à 2022.
Perte de dynamisme forfaitaire annuel habituellement observé entre 0,5% et 2%.

Synthèse de l'impact de la crise sur les ressources fiscales :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Bouquet fiscal	55,2	53,5	53,6	55,5	56,4	57,2	58	
Pertes 2021		-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-1,7	-10,2
Temporisation 2022			+0,1	+0,1	+0,1	+0,1	+0,1	+0,5
Reprise 2023				+1,9	+1,9	+1,9	+1,9	+7,6
Reprise 2024					+0,9	+0,9	+0,9	+2,7
Reprise 2025						+0,8	+0,8	+1,6
Reprise 2026							+0,8	+0,8
CUMUL		-1,7	-1,6	+0,3	+1,2	+2,0	+2,8	+3,0

Produits de services hors Déchets/Tarifs

Contrairement à la fiscalité, les produits des tarifs des services ont été impactés dès 2020 et la prolongation de l'état d'urgence sanitaire va impacter les recettes 2021.

Equipements sportifs : -0,450 M€ par rapport à une année normale en 2021 avant une remontée progressive en 2022 (-0,250 M€) pour un retour à la normale en 2023.

b) La poursuite des baisses de dotations de l'Etat durant le mandat 2020/2026

Le Gouvernement rappelle qu'il a décidé d'une stabilité des dotations de l'Etat versées aux collectivités. Cette stabilité doit s'analyser sur l'enveloppe globale des dotations versées aux collectivités, mais rien n'interdit des variations à la hausse ou à la baisse à l'intérieur de cette enveloppe. Grand Chambéry étant considéré comme un territoire « riche » (ratios) au sein d'une région « riche et dynamique », les dotations de l'Etat vont continuer de baisser durant le mandat 2020/2026 ce qui va accentuer les impacts financiers de la crise sanitaire et économique.

Par ailleurs, les consensus alertent les collectivités sur la nécessité de prévoir dans leur modèle prospectif l'hypothèse d'une contribution complémentaire des collectivités à partir de 2023 pour participer au désendettement de l'Etat, ce dernier ayant atteint des niveaux très élevés.

Ci-dessous, une projection des baisses de dotations attendues sur la période 2021/2026 :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Dotations (DGF/DCRTP/Comp.)	19,3	19,0	18,7	17,7	17,0	16,7	16,4	
Pertes 2021		-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,8
Pertes 2022			-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-1,5
Pertes 2023				-1	-1	-1	-1	-4,0
Pertes 2024					-0,7	-0,7	-0,7	-2,1
Pertes 2025						-0,3	-0,3	-0,6
Pertes 2026							-0,3	-0,3
CUMUL		-0,3	-0,6	-1,6	-2,3	-2,6	-2,9	-10,3

Ces pertes prennent la suite de pertes de dotations cumulées pour Grand Chambéry de plus de 22,2 M€ sur le mandat 2015/2019, cette baisse de dotations avait été décidée par le Gouvernement en 2014.

Pour rappel, les pertes de dotations sur le précédent mandat.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Perte dotations 2015		-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Perte dotations 2016			-2,3	-2,3	-2,3	-2,3	-9,2
Perte dotations 2017				-0,8	-0,8	-0,8	-2,4
Perte dotations 2018					-0,25	-0,25	-0,5
Perte dotations 2019						-0,1	-0,1
TOTAL		-2,0	-4,3	-5,1	-5,35	-5,45	- 22,2

c) Mobiliser la réserve disponible pour fonctionner et investir

Résultat de clôture de fonctionnement du budget Général au 31/12/2019 : + 22,2 M€

Pourquoi cette réserve ? Choix de privilégier entre 2017 et 2020 le recours à l'emprunt pour financer les investissements structurants (PEM, Piscine principalement) et constituer un autofinancement de réserve pour pouvoir continuer d'investir après 2020 en cas de resserrement des conditions bancaires ou d'appréciation plus sévère des ratios de la collectivité rendant plus difficile l'accès à l'emprunt,

Quel impact de la crise COVID19 sur l'emploi de la réserve ? Comme cela a été démontré dans le a), Grand Chambéry va faire face à d'importantes pertes.

La réserve va donc être mobilisée sous 2 angles :

- **Financer un schéma de crise et apporter des aides à des partenaires** : Ce dernier point a déjà été mis en œuvre par délibération du 14 mai 2020 avec le déploiement d'un schéma de crise **d'un montant de 4,6 M€ dont 0,5 M€ encore disponible et 1,7 M€ mobilisable** non décaissé mais affecté à des risques identifiés.
- **Compenser les pertes auxquelles Grand Chambéry sera confrontée avec le solde (17,571 M€)**. Sans cette réserve, le ROB et la préparation budgétaire 2021 se seraient déroulées dans des conditions beaucoup plus difficiles et la prise de décisions contraignantes aurait été incontournable dès 2021,

2. L'encours de dette, une donnée majeure du mandat et encadrée par plusieurs règles

Depuis sa création, Grand Chambéry mène une politique très volontariste en matière d'investissement et ces dernières années ont été marquées par la mise en service d'importants équipements qui contribuent au rayonnement, à l'attractivité et au dynamisme du territoire communautaire.

Ci-dessous un rappel des dépenses d'investissement « brutes » depuis 2003 :

Période 2003/2008	Période 2009/2014	Période 2015/2020
103 M€	146 M€	206 M€
Soit un total de 455 M€, soit une moyenne de 27 M€/an		

Cette politique a été financée par plusieurs sources de financement :

- Emprunts,
- des Subventions de partenaires et en mobilisant une partie de l'Autofinancement,

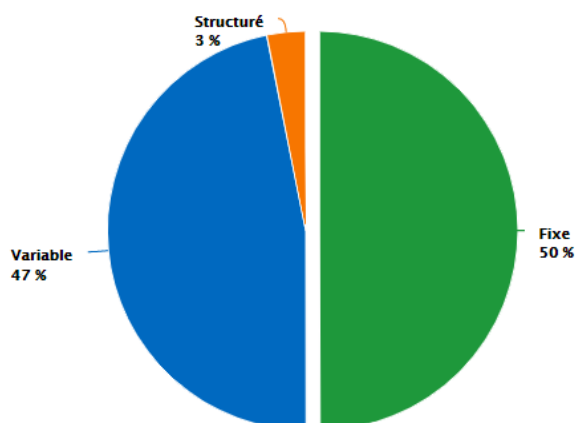
a. Un encours consolidé élevé mais maîtrisé et peu risqué

Encours de dette consolidé provisoire au 31/12/2020 hors dette refacturée

Capital restant dû	Taux moyen (ex/ex annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne (amortissement de 50% de l'encours)	Nombre de lignes
244 687 931,02	1,70%	17,9 ans	9,2 ans	158

La durée de vie moyenne représente quasiment 50% de la durée de vie résiduelle des emprunts, ce qui signifie qu'il n'y a pas de différé d'amortissement des emprunts en cours. Le taux moyen de la collectivité est particulièrement bas compte tenu de l'évolution très favorable des taux d'intérêt dont bénéficie pleinement la collectivité.

Répartition par risque de taux de l'encours consolidé prévisionnel au 31/12/2020



Classification GISSLER

97% de l'encours est côté **1A**
3% de l'encours est côté **1B**
0% de l'encours est côté **6F** (emprunts risqués)

La collectivité fait le choix de poursuivre la politique de recours aux taux variables, engagée depuis 2005, ce qui a pour conséquence de réduire en proportion la part de taux fixes classiques dans l'encours.

→ Les taux variables présents dans l'encours sont des taux classiques, qui dépendent de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne, établissement de référence de notre zone économique. Il y a donc une « totale corrélation » entre les taux d'intérêts payés et la conjoncture économique.

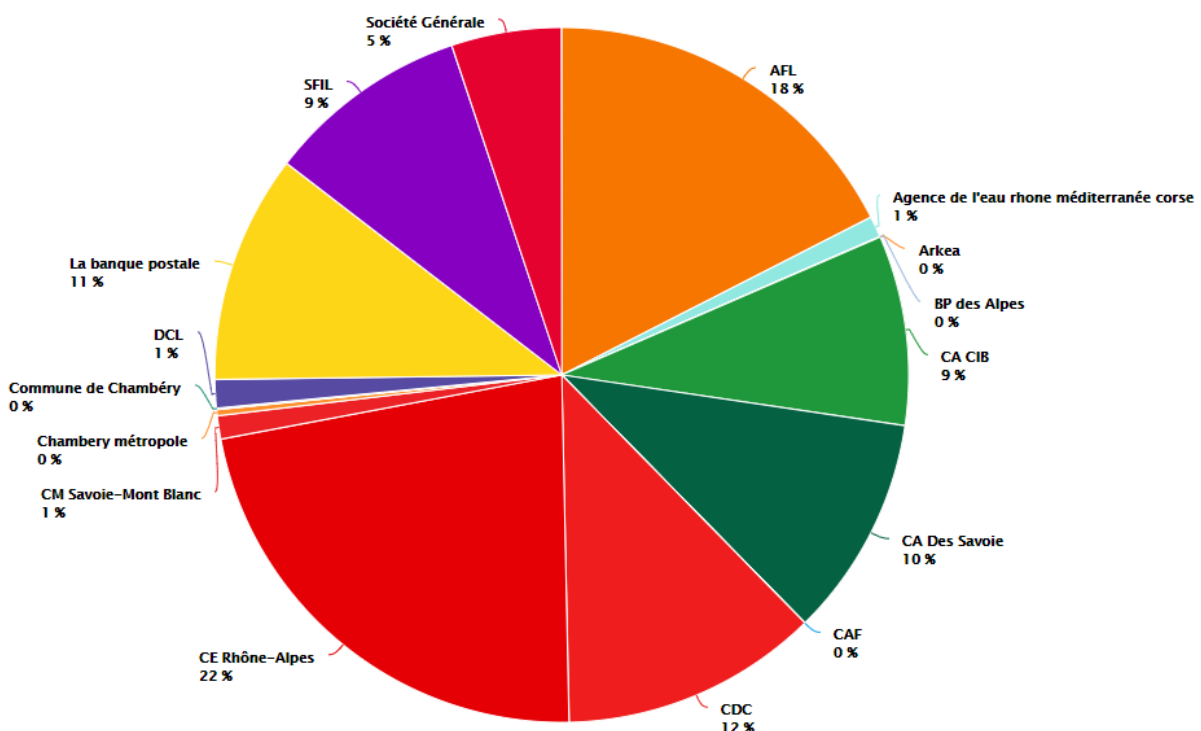
b. Perspectives de la gestion de la dette en 2021 et au-delà

Grand Chambéry s'interroge sur la poursuite de sa stratégie de recours à des taux variables. Cette dernière reste cependant très favorable. La collectivité a opéré un choix payant en continuant d'emprunter à taux variable classique plutôt que de recourir à des taux fixes avec à la clé d'importantes économies de frais financiers et un taux moyen de son encours de dette très inférieur à 2%.

Les annonces récentes de la Banque Centrale Européenne laissent supposer un maintien des taux d'intérêt à de faibles niveaux d'ici 2021, il est donc envisagé de poursuivre cette stratégie de recours aux taux variables en 2021.

Répartition de l'encours de dette au 31/12/2020 par prêteurs

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes est le premier partenaire de la communauté d'agglomération devant l'Agence France Locale (AFL) et le Groupe Crédit Agricole. On peut noter une diversité des prêteurs, la communauté d'agglomération faisant le choix de travailler avec le maximum d'établissements financiers.



Détail de l'encours de dette par budget + estimatif des échéances (capital + intérêts) en 2021 tel que connu à la date d'écriture du ROB.

	CAPITAL RESTANT DU PREVISIONNEL AU 01/01/21	CAPITAL A REMBOURSER PREVU EN 2021	INTERETS ESTIMES A CE JOUR ET A PAYER EN 2021
GENERAL HORS DECHETS	159 447 311,03 €	11 543 109,00 €	2 564 653,37 €
Dont dette portée pour 2 communes*	7 740 848,00 €	398 990,30 €	
GENERAL - DECHETS	5 699 415,53 €	517 116,69 €	81 737,00 €
EAU	38 544 082,79 €	2 933 845,92 €	738 728,23 €
ASSAINISSEMENT	34 398 071,08 €	2 227 954,06 €	860 866,14 €
TRANSPORT	6 458 187,69 €	374 931,95 €	60 268,07 €
OM BAUGES	140 862,90 €	11 568,24 €	3 394,68 €
TOTAL DETTE PROPRE	244 687 931,02 €		
GENERAL - Dette refacturée CGLE*	3 343 579,79 €	328 074,30€	32 415,58€
TOTAL - ANNEXES DU BP	248 031 510,81 €		

- ➔ L'endettement du budget Général est composé du budget Général hors Déchets + le budget Déchets + la dette refacturée à CGLE.
- ➔ L'endettement de la compétence Déchets est traité à part au sein du budget Général.

***Focus sur l'encours refacturé à CGLE (bâtiment Galien et l'Immobilier d'Entreprises).**

Le budget Général porte pour le compte de CGLE des emprunts d'un montant d'environ 3,344 M€ qu'il convient de retraiter afin d'évaluer l'encours de dette « réel ».

Capital restant dû au 31/12/2020	Taux moyen (ex/ex annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne (amortissement de 50% de l'encours)	Nombre de lignes
3 343 579,79 €	1,06%	11,2 ans	5,8 ans	8

Classification GISSLER → Absence d'emprunts risqués dans l'encours de dette.

***Focus sur l'encours de dette assurant un portage pour 2 communes membres**

Cet encours contient 2 portages de dette assurés par Grand Chambéry pour le compte de 2 communes pour un montant de 7 740 848 €.

- Portage pour la commune de Cognin dont l'encours au 31/12/2020 est de 3 744 165€. Il s'agit d'assurer le portage de l'ensemble des dépenses engagées dans le cadre du projet Villeneuve dont le plan de remboursement annuel s'élève à 250 000€ en capital.
- Portage pour la commune de Chambéry dont l'encours au 31/12/2020 est de 3 997 473€. Il s'agit d'assurer le portage de la cession à paiement différé du parking de la Cassine à la commune de Chambéry dont le plan de remboursement prévoit en 2021 un montant remboursé de 148 990,30€ en capital et un taux d'intérêt de 0,25%.

Après retraitement de ces portages, la dette du budget Général Hors Déchets s'élèverait à 151 706 463€ au 01/01/2021.

c. Une dette analysée par les tutelles et les partenaires bancaires

Les partenaires bancaires ainsi que les autorités de tutelles (DDFIP, Cour des Comptes) sont de plus en plus vigilantes sur l'endettement des collectivités, dans un contexte d'endettement excessif de l'Etat. Ils opèrent donc une analyse de l'endettement de la collectivité selon plusieurs ratios qui vont mesurer le poids de l'endettement de la collectivité et sa capacité ou non à s'endetter.

Compte tenu de la répartition présentée précédemment, l'analyse portera principalement sur l'encours de dette du budget Général hors Déchets.

Les ratios analysés sont les suivants :

- **Ratio 1 : Capacité de désendettement (encours/épargne brute) fixée 12 ans maximum.** Il s'agit d'une règle fixée en 2018 pour toutes les collectivités même si elles ne sont pas signataires d'un contrat avec l'Etat. Le seuil de surendettement communément admis pour une collectivité s'élevait à 15 ans mais cette loi encadre plus fortement ce paramètre à 12 ans.
Dans la même logique, certaines banques retiennent une capacité de désendettement à 10 ans pour apprécier la qualité de signature de la collectivité.
Au-delà, certaines ne prêtent plus.
- Cet élément mesure ainsi le poids de l'encours. Au regard de la capacité à épargner, l'encours « **plafond** » de dette du **budget Général hors Déchets** s'élèverait à **160 M€.**
- **Ratio 2 : Mesure de l'encours rapporté aux Recettes Réelles de Fonctionnement** : Les banques retiennent une grille de calcul du poids de l'endettement de la collectivité rapporté aux recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio ne doit pas dépasser un seuil de 150% à 180% maximum pour le budget Général, dans le cas contraire, les établissements prêteurs apporteront des réponses négatives aux appels d'offres. Les recettes réelles 2021 du budget Général hors Déchets s'élèveraient à 87,6 M€ → $(87,6 \times 180\% = 157,7 \text{ M€})$.
- En l'état des équilibres et des recettes réelles de fonctionnement du **budget Général hors Déchets** l'encours « **plafond** » de dette s'élèverait à **157,7 M€** maximum.
- **Ratio 3 : Mesure de l'encours rapporté au nombre d'habitant** : Les banques retiennent une grille de calcul de l'endettement de la collectivité rapporté aux habitants. Ce ratio ne doit pas dépasser un seuil de 1500€/habitant maximum pour le budget Général.
- En l'état des équilibres et des recettes réelles de fonctionnement, l'encours « **plafond** » de dette s'élèverait à **200 M€** maximum pour le budget Général hors Déchets.

Synthèse : L'endettement que le budget Général hors Déchets peut supporter au regard des ratios précédemment évoqués oscille entre 150 et 200 M€ mais avec une limite liée au ratio de désendettement et au poids de l'encours selon les recettes de fonctionnement, **ramenant ce montant maximal à 160 M€.**

→ Ce chiffre est atteint au 01/01/2021 en valeur.

Les résultats seraient les suivants sur la base des chiffres projetés au 31/12/2020 :

Ratio 1 : Désendettement de 12 ans au 31/12/2020, dernier exercice clos pour le budget Général hors Déchets (11 ans avec le budget Déchets en analyse consolidée).

Ratio 2 : Encours de dette/RRF pour le budget Général hors Déchets → $159,4/87,6 = 182\%$

Ratio 3 : Encours/Hab. pour le budget Général hors Déchets → $159,4/0,138223 = 1154\text{€}$.

Analyse : Grand Chambéry présente 2 ratios sur 3 qui imposent une « modération » dans le recours à l'endettement ce qui l'expose à un risque de rencontrer des refus ou des majoration de taux proposés de la part de prêteurs du fait d'une capacité de désendettement proche de 12 ans et d'un poids de l'endettement rapporté aux recettes réelles de fonctionnement supérieur au seuil retenu.

Un autre ratio est également analysé :

- **Ratio 4 : Mesure du poids de chaque banque dans l'encours de dette de la collectivité** : Les banques estiment que leur exposition au risque auprès d'une collectivité ne doit pas dépasser 20 à 25% de l'encours total. Cet élément rend nécessaire une stratégie de diversification des prêteurs afin de partager le risque entre un maximum de partenaires. Cet exercice a cependant une limite lorsque les ratios précédemment évoqués limitent le nombre de réponses favorables aux appels d'offres à quelques prêteurs. → **A ce jour, aucun prêteur ne dépasse 25%.**

3. Un rappel de la prospective 2021/2026 projetée dans le schéma de crise délibéré le 14 mai 2020

Grand Chambéry a adopté un schéma de crise lors de la séance du Conseil du 14 mai. **Ce dernier faisait apparaître une capacité de désendettement comprise entre 18 et 20 ans entre 2021 et 2023** ce qui fait sortir la collectivité des ratios admis par la LPFP 2018/2022 (12 ans) et du seuil théorique de surendettement retenu jusqu'alors par les consensus (15 ans). Ce schéma de crise, construit dans l'optique d'une crise « passagère » et « conjoncturelle » devait permettre un retour à bonne fortune à partir de 2023. Il rappelait l'existence et la possible mobilisation d'une réserve issue des résultats antérieurs d'un montant de 22,2 M€ dont 17,6 M€ étaient affectés au financement des politiques de Grand Chambéry qui devait permettre de maintenir l'ensemble des équilibres sans renoncer à une quelconque politique.

- **Une PPI 2021/2023 à 69,5 M€ bruts (27 M€ en 2021, 26 M€ en 2022 et 16 M€ en 2023) et 50 M€ nets avec une épargne nette négative comprise entre 1 et 2 M€ entre 2021 et 2023 et une capacité de désendettement comprise entre 17 et 18 ans, au-delà des standards communément admis (12 ans).** → **Pas finançable sans action significative.**

PPI 2017/2020 AVEC OUVERTURE JUSQU'EN 2023	2020	2021	2022	2023
Dépenses brutes + reports HORS DECHETS	37 468 138	27 321 048	26 856 593	16 134 411
<i>Dont Dépenses brutes + reports DECHETS</i>	<i>2 961 003</i>	<i>1 350 000</i>	<i>1 719 000</i>	<i>1 350 000</i>
Recettes FCTVA	4 917 019	3 585 396	3 524 444	2 117 351
Recettes fiabilisées (subventions, cessions, bonification...)	11 233 591	4 440 521	2 897 047	2 500 000
<i>Dont Recettes spécifiques DECHETS</i>	<i>475 716</i>	<i>221 454</i>	<i>281 985</i>	<i>221 454</i>
Investissements : coûts nets reste à charge de l'Agglo	21 317 528	19 295 131	20 435 102	11 517 060
Capacité d'autofinancement de l'Agglo (Résultat N + Résultat N-1 - Provisions + 1068 + Epargne Nette)	3 229 248	- 1 304 668	- 1 122 930	- 1 732 630
Provisions constituées	5 555 113			
Montant Emprunts nouveaux encaissé	15 000 000	20 599 799	21 558 032	13 249 690
	2020	2021	2022	2023
Encours de dette au 01/01	161 846 749	165 146 749	173 936 322	183 793 194
<i>Dont Encours de dette au 01/01 DECHETS</i>	<i>6 263 803</i>	<i>5 699 416</i>	<i>5 182 299</i>	<i>4 743 670</i>
Encours de dette au 31/12	165 146 749	173 936 322	183 793 194	184 971 423
<i>Dont Encours de dette au 31/12 DECHETS</i>	<i>5 699 416</i>	<i>5 182 299</i>	<i>4 743 670</i>	<i>4 300 416</i>
<i>Dont Avances-Portages aux communes - CRD au 31/12</i>	<i>7 740 848</i>	<i>7 341 850</i>	<i>6 942 479</i>	<i>6 542 735</i>
Rappel Epargne Brute	14 929 248	10 505 558	10 578 230	10 338 831
CAPACITE DESENETTEMENT 31/12 HORS RESULTAT ANTERIEUR	11,1	16,6	17,4	17,9

- Pour faire revenir le ratio de désendettement à 12 ans sur la période 2021/2023 en agissant uniquement sur les dépenses d'investissement, **la collectivité devait investir 0€ en 2021, 2022, 2023 et au-delà pour abaisser l'endettement et obtenir une capacité de désendettement à 12 ans.**

PPI 2017/2020 AVEC OUVERTURE JUSQU'EN 2023	2020	2021	2022	2023
Dépenses brutes + reports HORS DECHETS	37 468 138			
<i>Dont Dépenses brutes + reports DECHETS</i>	2 961 003			
Recettes FCTVA	4 917 019			
Recettes fiabilisées (subventions, cessions, bonification...)	11 233 591			
<i>Dont Recettes spécifiques DECHETS</i>	475 716			
Investissements : coûts nets reste à charge de l'Agglo	21 317 528			

- La mobilisation échelonnée en 3 ans (2021 à 2023) de la réserve issue du résultat antérieur de clôture au 31/12/2019 d'un montant de 22,171 M€ permettait de financer une réponse immédiate à hauteur de 4,6 M€ et de réserver le solde (17,571 M€) pour préserver les équilibres financiers de Grand Chambéry.

EPARGNE BRUTE CLASSIQUE	14 929 248	10 505 558	10 687 415	10 638 232
Remboursement capital total	11 700 000	11 810 226	11 519 185	11 565 181
EPARGNE NETTE CLASSIQUE	3 229 248	- 1 304 668	- 831 770	- 926 949
EPARGNE NETTE COMPLEMENTAIRE / FONDS DE ROULEMENT		3 338 000	3 238 000	2 674 090

Le rapport du député Cazeneuve publié en août 2020 propose par ailleurs plusieurs recommandations dont la n°26 qui suggère de créer des outils comptables et budgétaires permettant aux collectivités d'opérer un pilotage pluriannuel de leurs recettes par constitution de réserves pouvant être réutilisées plus tard pour combler un déficit ou financer des investissements. **Le schéma ci-dessus pouvait se prêter à cette hypothèse mais les parlementaires n'ont pas donné de suite favorable à ce jour.**

- Les conclusions pour la période 2021/2023 après activation de la réserve :
 - o **un maintien possible de la PPI 2021/2023 à son niveau prévu avant crise.**
 - o un respect des ratios grâce au fonds de roulement cumulé à fin 2019.
 - o **aucune opération nouvelle n'est possible sans redéploiement préalable.**
 - o **un Rééquilibrage de la fiscalité entre TEOM et Foncier Bâti à prévoir.**

PPI 2017/2020 AVEC OUVERTURE JUSQU' EN 2023	2020	2021	2022	2023
Dépenses brutes + reports HORS DECHETS	37 468 138	27 321 048	26 856 593	16 134 411
<i>Dont Dépenses brutes + reports DECHETS</i>	<i>2 961 003</i>	<i>1 350 000</i>	<i>1 719 000</i>	<i>1 350 000</i>
Recettes FCTVA	4 917 019	3 585 396	3 524 444	2 117 351
Recettes fiabilisées (subventions, cessions, bonification...)	11 233 591	4 440 521	2 897 047	2 500 000
<i>Dont Recettes spécifiques DECHETS</i>	<i>475 716</i>	<i>221 454</i>	<i>281 985</i>	<i>221 454</i>
Investissements : coûts nets reste à charge de l'Agglo	21 317 528	19 295 131	20 435 102	11 517 060
Affectation supplémentaire au compte 1068		2 121 252	6 200 000	
Capacité d'autofinancement de l'Agglo (Résultat N + Résultat N-1 - Provisions + 1068 + Epargne Nette)	3 229 248	4 154 584	8 606 230	1 747 141
Provisions constituées	5 555 113			
Montant Emprunts nouveaux encaissés	15 000 000	15 140 547	11 828 872	9 769 918
	2020	2021	2022	2023
Encours de dette au 01/01	161 846 749	165 146 749	168 477 070	168 786 757
<i>Dont Encours de dette au 01/01 DECHETS</i>	<i>6 263 803</i>	<i>5 699 416</i>	<i>5 182 299</i>	<i>4 743 670</i>
Encours de dette au 31/12	165 146 749	168 477 070	168 786 757	166 991 495
<i>Dont Encours de dette au 31/12 DECHETS</i>	<i>5 699 416</i>	<i>5 182 299</i>	<i>4 743 670</i>	<i>4 300 416</i>
<i>Dont Avances-Portages aux communes - CRD au 31/12</i>	<i>7 740 848</i>	<i>7 341 850</i>	<i>6 942 479</i>	<i>6 542 735</i>
Rappel Epargne Brute	14 929 248	10 505 558	10 687 415	10 638 232
CAPACITE DESENDETTEMET 31/12 AVEC RESULTAT ANTERIEUR		12,2	12,1	12,5

- Les premières conclusions indicatives pour la période 2024/2026 :
 - o une **épargne nette négative entre -1 M€ et -2 M€.**
 - o aucune opération nouvelle n'est possible sans redéploiement préalable.
 - o une **capacité de désendettement comprise entre 16,4 ans et 13,9 ans** malgré une PPI théorique 2024/2026 limitée à 12 M€/an bruts et 10 M€/an nets maximum. → **Difficultés réelles de financement à cet horizon.**

	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	108 442 009	109 651 408	110 763 425
Recettes fixes ou sans action libre - HORS DECHETS	62 932 754	63 441 154	63 998 117
Recettes variables - Liberté d'action - HORS DECHETS	26 413 505	26 876 871	27 190 747
Recettes spécifiques DECHETS	19 095 749	19 333 383	19 574 561
Partage fiscal Communes/Agglo			
EPARGNE BRUTE CLASSIQUE	10 224 944	10 974 784	11 853 824
Remboursement capital total	11 976 850	12 603 190	13 166 767
EPARGNE NETTE CLASSIQUE	- 1 751 906	- 1 628 406	- 1 312 942
EPARGNE NETTE COMPLEMENTAIRE / FONDS DE ROULEMENT			

Cette crise prend un caractère structurel qui impose une révision significative du schéma de crise initialement adopté.

Le confinement décidé par le Gouvernement pour le mois de novembre 2020 et qui semble devoir se prolonger en décembre voire janvier 2021, **exige une révision forte du schéma de crise initial.**

4. Reconduire le volume de l'enveloppe d'investissement 2021 tel que voté lors de la révision de la PPI intégrée au rapport budgétaire 2020 le 18 décembre 2019 et prendre le temps de la concertation et d'un travail partagé entre élus durant le 1^{er} semestre 2021 pour valider une PPI 2022/2026.

Grand Chambéry doit faire face à une incertitude financière qui grève sérieusement ses budgets. Cette difficulté impose un renforcement de la concertation dans la construction d'une PPI partagée entre tous les élus tenant compte des ambitions et des capacités financières à faire.

Il est donc proposé aux élus communautaires d'agir en 3 temps :

- **Prévoir une enveloppe d'investissement 2021 dans la limite d'un montant équivalent à celui délibéré lors du vote du budget primitif 2020** qui définissait les contours de la PPI financée jusqu'en 2022. **(27,8 M€ de dépenses brutes en 2021 hors reports de crédits 2020).**
- **Travailler durant le 1^{er} semestre 2021 à la définition d'une PPI 2022/2026** concertée et sa traduction concrète en matière de :
 - budgets nécessaires et ressources à trouver,
 - partenaires à mobiliser,
 - risques encourus et obligations réglementaires à respecter.
- **Délibérer la trajectoire 2022/2026 retenue par la collectivité** au plus tard à l'automne 2021.

Le montant des investissements projetés pour 2021 s'élève à 27,8 M€ dont 3,6 M€ pour le budget Déchets et 24,250 M€ sur le budget Général hors Déchets. Ces montants s'entendent hors reports de crédits 2020.

2021 sera marquée par :

- le solde de la participation de Grand Chambéry au financement de la **plateforme logistique et solidaire** qui accueille la Banque Alimentaire et les Restos du Cœur,
- le **solde de la participation de Grand Chambéry** au financement du PEM,
- la **poursuite de la réhabilitation de la** piscine de Buisson Rond,
- le **renforcement des crédits alloués** à la conteneurisation et le rajeunissement du parc de véhicules de la direction des déchets,
- la **poursuite du programme de travaux** sur les voiries d'intérêts communautaires et une étude en vue d'opérer des travaux sur le Pont de la Trousse.
- La **poursuite des versements des participations de Grand Chambéry** aux opérateurs de logements au titre des aides accordées dans le cadre du programme local de l'habitat.

Le rapport du budget primitif 2021 présenté le 4 février 2021 détaillera l'ensemble des programmes d'investissement.

5. Piloter un budget 2021 dans un contexte de crise et créer les instances et les outils pour une définition concertée et partagée d'un projet de mandat au travers d'une PPI à définir et d'une trajectoire financière soutenable à établir

Il est nécessaire d'apprécier à compter de 2021 le budget Général sous 2 angles :

- Un budget Général hors compétence Déchets
- Un budget Déchets intégré au sein du budget Général mais disposant de financements dédiés.

Les éléments ci-après traitent du budget Général HORS DECHETS d'une part et du budget Déchets d'autre part.

a) 2021 : Activer la réserve pour le financement des investissements.

Conséquence de la crise sur les ratios du budget Général HORS DECHETS pour 2021.

Objet	Montants 2021
Recettes réelles de fonctionnement	87,570 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	78,276 M€
EPARGNE BRUTE BUDGETAIRE PROJETEE AU BP 2021	9,294 M€
EPARGNE NON BUDGETAIRE FINANCEE PAR LA RESERVE	4,228 M€
EPARGNE BRUTE CUMULEE	13,522 M€
Remboursement en capital des emprunts	11,543 M€
EPARGNE NETTE	1,980 M€
COUT NET DES INVESTISSEMENTS 2021 HORS DECHETS	18,158 M€
Besoin d'emprunt théorique 2021	16,178 M€
SOLDE DE LA RESERVE POUR REDUIRE LE RECOURS A L'EMPRUNT EN 2021	13,243 M€
Besoin d'emprunt 2021 si mobilisation de la réserve	2,835 M€
ENCOURS DE DETTE PROJETEE AU 01/01/2021	159,447 M€
CAPACITE DE DESENDETTEMENT 01/01/2021 AVEC LA RESERVE	11,8 ans
CAPACITE DE DESENDETTEMENT 01/01/2021 SANS LA RESERVE	17,1 ans
% ENDETTEMENT / RRF	182%

- **Le recours à l'endettement théorique pour l'année 2021 resterait important** (16,2 M€) et l'emploi de la réserve sera à discuter durant l'année 2021. Le besoin d'emprunt 2021 oscillera donc entre 2,8 et 16,2 M€ en fonction du niveau d'activation de la réserve.
- **Cette réserve n'est pas récurrente et son utilisation est unique**, elle sécurise le plan d'investissement 2021, permet de solder les engagements pris et disposer du recul nécessaire pour apprécier l'impact réel de la crise sur les budgets de la collectivité à partir de 2022.
- **Les ratios tenant compte de la réserve sont présentés à titre indicatif**, le budget 2021 sera voté sans la réserve qui sera réintégrée dans les comptes lors du vote des comptes administratifs 2020 au printemps 2021.

Grand Chambéry devra donc profiter de l'année 2021 pour définir l'équilibre 2022/2026 que les élus souhaiteront retenir en tenant compte que l'encours de dette du budget Général hors Déchets se situera au maximum des possibilités financières de la collectivité.

b) 2022/2026 : Construire une PPI concertée dans un contexte économique incertain et des leviers à activer pour définir une trajectoire soutenable, tant politiquement que financièrement.

A l'automne 2020, les élus ont entrepris un travail de recensement des investissements qui se poursuivra à la demande du président dans un cadre concerté et partagé tout au long du 1^{er} semestre 2021.

Il est intéressant de procéder à une première projection, en l'état actuel de la connaissance des impacts de la crise, afin de mesurer la portée de l'effort et l'ampleur des actions à décider.

A ce jour, le montant prévisionnel en cours de construction des investissements sur la période 2022/2026 s'élèverait à 103,3 M€ bruts et 74,6 M€ en nets.

Objet	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses brutes	38 400 516	20 213 893	16 940 482	14 192 149	13 561 040
FCTVA	3 779 532	6 626 377	2 866 840	2 097 876	576 000
Subventions	6 626 377	2 866 840	2 097 876	576 000	576 000
Coût net	27 994 607	10 720 676	11 975 766	11 518 273	12 409 040

Ce coût net serait donc à financer par emprunt pour un total théorique de 74 M€ d'emprunts nouveaux à signer sur la période. **Ce montant apparait trop important au regard des capacités financières actuelles de la collectivité.**

Quel impact de cette PPI sur les ratios si elle devait être intégralement retenue ?

Objet	2022	2023	2024	2025	2026
EPARGNE BRUTE	8,699 M€	8,848 M€	8,547 M€	8,182 M€	8,238 M€
EPARGNE NETTE	-2,269 M€	-3,280 M€	-4,297 M€	-5,572 M€	-6,472 M€
ENCOURS DETTE 31/12	170,035 M€	171,908 M€	175,336 M€	178,673 M€	182,844 M€
CAPACITE DE DESENETTEMENT	19,5 ans	19,4 ans	20,5 ans	21,8 ans	22,2 ans
% ENDETTEMENT / RRF	192%	191%	193%	195%	198%

- En l'état, la prospective du budget Général hors Déchets n'est pas finançable.
- S'il peut être toléré une capacité de désendettement temporaire de 15 ans d'ici 2023, la collectivité devra revenir au seuil en deçà de 12 ans d'ici 2026.
- La collectivité devra donc réfléchir en 2021 sur les leviers à activer.
- La collectivité aurait besoin de dégager des ressources complémentaires et/ou des économies d'un montant compris entre 2 et 6,5 M€ /an

Quels choix pour améliorer la solvabilité de la collectivité ?

- **Baisser les dépenses ?**
 - Efforts sur les Charges générales ?
 - Réduction des Charges de personnel ?
 - Interrogation des Subventions aux associations ?
 - Analyse des Contributions aux syndicats mixtes ?
 - Révision des Attributions de compensation aux communes ?

- **Augmenter les recettes ?**
 - o Taxe sur le Foncier Bâti ?
 - o Tarifs des équipements de Grand Chambéry ?
 - o Réviser le pacte financier et fiscal communes/Agglo avec mise en place d'un partage fiscal sur la fiscalité foncière issue du développement économique ?

→ **A titre indicatif et pour l'exemple, si les élus décidaient d'activer le levier fiscal pour financer l'intégralité du besoin de financement**, il faudrait porter le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti de 2,30% en 2020 à 4,80% à 5% en 2022.

→ **A titre indicatif et pour l'exemple, si les élus souhaitait diminuer les dépenses, cela reviendrait à supprimer la totalité des subventions versées aux acteurs privés (1,3 M€) et réduire la masse salariale de 30% (3,3 M€), soit la suppression de 90 postes.**

c) Un budget Déchets dans le cadre d'une trajectoire spécifique compte tenu de ses sources de financement dédiées.

Le budget Déchets bénéficie d'un financement dédié, la TEOM qui représente plus de 15 M€ de produit fiscal/an. Son taux est actuellement à 8,28%.

Objet	Montants 2021
Recettes réelles de fonctionnement	18,808 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	15,970 M€
EPARGNE BRUTE	2,838 M€
Remboursement en capital des emprunts	0,517 M€
EPARGNE NETTE	+2,321 M€
COÛT NET INVESTISSEMENTS 2021 - DECHETS	2,994 M€
Besoin d'emprunt théorique 2021	0,673 M€
ENCOURS DE DETTE PROJETE AU 01/01/2021	5,699 M€
CAPACITE DE DESENDETTEMENT AU 01/01/2021	1,9 an
% ENDETTEMENT / RRF	29%

→ **Le budget Déchets 2021 présente un équilibre financier conforme à la réglementation en vigueur**, l'épargne dégagée autofinancera une part significative des dépenses d'investissement.

A ce jour, le montant prévisionnel (en cours de travail) des investissements sur la période 2022/2026 s'élèverait à 22,5 M€ bruts et 18,4 M€ nets.

Objet	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses brutes	3 740 933	3 509 309	5 738 779	5 323 400	3 023 400
FCTVA	613 663	575 667	941 389	873 251	495 959
Subventions	122 667	-	-	300 000	-
Coût net	3 004 603	2 933 642	4 797 390	4 150 149	2 527 441

Quel impact des investissements sur les ratios du budget ?

Objet	2022	2023	2024	2025	2026
EPARGNE BRUTE	2,676 M€	2,873 M€	2,665 M€	2,405 M€	2,606 M€
EPARGNE NETTE	2,123 M€	2,144 M€	1,778 M€	1,112 M€	0,939 M€
ENCOURS DETTE 31/12	6,996 M€	7,057 M€	9,190 M€	10,935 M€	10,856 M€
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	2,6 ans	2,5 ans	3,5 ans	4,6 ans	4,2 ans
% ENDETTEMENT / RRF	36%	36%	46%	54%	53%

→ En l'état, la prospective du budget Déchets est intégralement finançable.

d) Un équilibre « consolidé » du budget Général 2021 amélioré grâce au budget Déchets mais qui reste au-delà des ratios admis

Les ratios ci-dessous projettent les équilibres du budget Général 2021 voté de manière consolidée et proposé au Conseil communautaire du 4 février 2021.

Le budget primitif 2021 sera voté sans la réserve qui sera réintégrée dans les comptes lors des votes des comptes administratifs 2020.

Objet	Montants 2021
Recettes réelles de fonctionnement	106,378 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	94,246 M€
EPARGNE BRUTE BUDGETAIRE PROJETEE AU BP 2021	12,132 M€
ENCOURS DE DETTE PROJETE AU 01/01/2021	165,146 M€
CAPACITE DE DESENDETTEMENT AU 01/01/2021	13,6 ans
% ENDETTEMENT / RRF	155%

- Le budget consolidé masque les situations différenciées des deux budgets en son sein concernant le ratio de désendettement, supérieur au seuil de 12 ans :
- Budget Général cumulé : 13,6 ans.
 - Budget Général hors Déchets : 17,1 ans sans la réserve.
 - Budget Déchets : 1,9 an.

2. La prospective et les équilibres budgétaires des budgets annexes et distincts

1. Une convergence des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour fonctionner et investir

Objectifs fixés par le Groupe de Travail des élus qui s'est tenu sur ce sujet :

- Faire converger les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement entre le territoire de Chambéry métropole et le territoire de Cœur des Bauges au plus tard en 2026, année proposée de mise en œuvre d'un tarif unifié à l'échelle du territoire communautaire de Grand Chambéry.
- Le montant de la facture de l'utilisateur, dans le cadre de cette convergence, ne devrait pas progresser en moyenne de + de 2%/an d'ici 2026 comme ce fût le cas entre 2014 et 2020.
- Ajuster la répartition entre la part fixe (abonnement) et la part variable des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement, conformément à la réglementation en vigueur et aux conclusions du groupe de travail d'élus du conseil d'exploitation qui s'est réuni en 2018 dans l'objectif de sécuriser la recette de chaque budget et en veillant à ne pas pénaliser les petits consommateurs.

Les contours d'une orientation financière et budgétaire 2020/2026 tenant compte des éléments suivants à consolider :

- Maintenir la capacité de désendettement de la régie de l'eau potable entre 9 et 10 ans d'ici 2023 et tendre vers 8 d'ici 2026. → Permet de ne pas trop augmenter l'encours de dette, sécurise le budget dans un contexte de potentielle remontée des taux d'intérêt en fin de période et tient compte des évolutions réglementaires qui pourraient intervenir sur la période.
- Maintenir la capacité de désendettement de la régie de l'assainissement proche de 8 ans d'ici 2023 et tendre vers 7 ans d'ici 2026.
- Retenir un encours de dette « plafond » pour la régie de l'eau potable inférieur à 50 M€ et un encours cumulé Eau potable et Assainissement inférieur à 80 M€ d'ici 2026.
- Investir en moyenne 4,6 M€/an au titre de la régie de l'assainissement et 6,8 M€/an pour la régie de l'eau potable. (7,5 M€ jusqu'en 2023 puis 6 M€ dès 2024)
- Prise en compte du partenariat financier du 11^{ème} programme signé en 2019 avec l'Agence de l'Eau en application de la délibération du 27 juin 2019 qui précise les modalités d'intervention et identifie les opérations d'investissement éligibles.
- Mobiliser les sources de financement nouvelles telles que les enveloppes BEI désormais accessibles suite à la révision menée par la banque pour répondre aux enjeux consécutifs à la crise COVID19 et à la recherche de l'amélioration continue de la qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement.
- Retenir une progression des charges annuelles de fonctionnement de +1,2%/an pour les charges générales (chapitre 011) et +1,6%/an pour les charges de personnel (chapitre 012), ce dernier correspondant au Glissement Vieillesse Technicité.

Les hypothèses retenues pour le budget 2021

Eau potable et assainissement :

- Application des équilibres présentés dans les éléments définissant la prospective tarifaire 2020/2026 présentée précédemment tant en dépenses que recettes.
- Plafonnement de la progression des charges générales à +1,2% par rapport à 2020.
- Prise en compte dans les dépenses de personnel des recrutements intervenus en 2020 afin de remplacer le personnel ayant fait valoir ses droits à la retraite ou ayant sollicité une mutation. Une hausse de ce poste pour l'eau et l'assainissement devrait s'élever à + 6% entre 2020 et 2021, l'année 2020 étant marquée par une problématique de différés de recrutement, déjà observée en 2019, et liée à la difficulté de pourvoir tous les postes avec les bons profils de candidats et les bonnes compétences. La prospective financière en cours de finalisation proposera un encadrement de la progression annuelle de cette enveloppe à +1,6%/an par la suite.

2. Un budget annexe Transport très impacté par la crise COVID19 nécessitant la mise en place de mesures exceptionnelles et un pilotage vigilant

Constat général :

- Une forte sensibilité des ressources du budget annexe à la conjoncture.
- Une rigidité des charges qui modère l'impact à la baisse des kilomètres non parcourus.

Versement Mobilités : 23,1 M€ en 2019. Pertes estimées : -2,1 M€ en 2020 (21 M€), -1,1 M€ en 2021 (22 M€), -0,6 M€ en 2022 (22,5 M€) soit -3,8 M€ au total. → 2023=2019.

Principe : Contribution assise sur la masse salariale des établissements publics et privés de 11 salariés et +.

Impacts de la crise : 70% du VM est payé par le secteur privé. Le Versement Mobilités n'est pas acquitté par les entreprises ayant recours au chômage partiel. Si 50% du secteur privé est en chômage partiel → perte de 35% du produit mensuel de VM, soit 0,7 M€ X 3 mois.

Il est important de rappeler que le contrat liant Grand Chambéry au délégataire fait porter le risque d'un engagement de recettes sur le délégataire. La spécificité de la crise imposera une négociation entre les deux parties à ce jour non aboutie. Les équilibres ci-après sont donc théoriques et indicatifs pour mesurer les risques.

Tarification : 4,9 M€ en 2019 et 5,3 M€ attendus en 2020. Pertes estimées : -2,1 M€ en 2020 (3,2 M€), -0,9 M€ en 2021 (4,4 M€), -0,5 M€ en 2022 (4,8 M€) soit -3,5 M€ au total. (Révision suite au schéma de crise du 14/05/2020 et sous réserve d'un avenant)

Principe : Contribution à l'unité ou par abonnement de l'utilisateur assise sur la fréquentation.

Impacts de la crise : Les mesures de confinement et les conséquences sanitaires de distanciation sociale entraînent une baisse significative de fréquentation du réseau et donc une baisse des ressources tarifaires correspondantes.

Forfait de charges : 23,8 M€ en 2020 : Economies estimées en 2020 : -1,8 M€ en 2020 (22 M€). (Sous réserve de la validation d'un avenant suite aux négociations en cours):

Principe : Le forfait de charges sert à financer le service rendu conformément à la DSP.

Impacts de la crise : La réduction de l'offre et des kilomètres parcourus ne se traduit pas de manière proportionnelle par une baisse des dépenses, **les calculs sont en cours.**

Ainsi, en 2020, le coût de la crise pour Grand Chambéry porterait principalement sur la perte de produit de Versement Mobilités (-2,1 M€ par rapport à 2019) et au différentiel entre les pertes tarifaires et la baisse du forfait de charges (-0,3 M€ estimés à ce jour). Ce dernier point est à ce jour en voie de négociation avec le délégataire du réseau de transport.

a) Mobiliser la réserve disponible pour fonctionner et investir

Résultat de clôture de fonctionnement du budget Général au 31/12/2019 : + 4,758 M€

Pourquoi cette réserve ? Grand Chambéry a mené depuis deux mandats une importante politique en matière de développement économique et d'attractivité du territoire dont les conséquences fiscales ont pu être réellement concrétisées à partir de 2017.

Dans le même temps, un effort a été réalisé sur le niveau de service du réseau de transport de sorte à dégager des ressources permettant d'investir de manière soutenue sur ce budget, sans mobiliser de complément en section de fonctionnement de la part du budget Général, compte tenu des contraintes pesant sur ce dernier.

Les opérations d'investissement structurantes telles que le PEM, Centre Nord, les projets envisagés sur l'Avenue des Ducs et dans le secteur de la Cassine compte tenu de leur caractère dépassant le cadre de la compétence « mobilité » demeurent financées par le budget Général.

La crise COVID19 intervenue en 2020 vient rappeler l'importance sur ce type de budget de disposer d'une réserve de précaution compte tenu de l'extrême sensibilité des ressources au contexte général. Sans cela, il aurait fallu mobiliser une subvention d'équilibre de la part du budget Général qui aurait été en difficulté pour la financer.

Quel emploi de la réserve ? Compenser les pertes identifiées ci-dessus.

Quelle hypothèse d'utilisation de la réserve ?

En l'état actuel et dans l'attente de la conclusion d'un avenant avec le délégataire, la totalité de la réserve serait utilisée pour compenser les pertes d'ici 2022 et une subvention d'équilibre du budget Général devra prendre le relais à cet horizon. Cet élément est intégré dans la prospective du budget Général. Sans cette réserve, le présent ROB et la préparation budgétaire 2021 se seraient déroulées dans des conditions très difficiles rendant incontournables la prise de décisions contraignantes, soit en dépenses, soit en recettes.

	2019	2 020	2 021	2 022
SOLDE ANNUEL		-1 688 213	-1 766 516	- 1 694 718
SUBVENTION THEORIQUE DU BUDGET GENERAL		1 688 213	1 766 516	1 694 718
UTILISATION RESERVE		1 688 213	1 766 516	1 303 358
Résultat cumulé à fin N après prise en compte Solde	4 758 088	3 069 875	1 303 358	0
SUBVENTION DE CRISE DU BUDGET GENERAL				391 360

Principaux ratios du budget Transport sans activation de la réserve :

Le budget annexe ne s'analyse pas tout à fait comme le budget Général. Le point de vigilance de ce dernier ne porte pas sur la capacité de désendettement **mais sur la couverture par l'Épargne Brute de la Dotation obligatoire aux amortissements.**

Budget prévisionnel 2021

Le scénario présenté ci-après semble le plus probable mais il sera dépendant de la conclusion d'un avenant entre Grand Chambéry et le délégataire et de l'encaissement du versement mobilité et des recettes tarifaires.

Ci-dessous les équilibres projetés :

Dépenses réelles de fonctionnement	27 639 786
Recettes réelles de fonctionnement	28 195 549
SOLDE – EPARGNE BRUTE	580 763
Dotations aux amortissements	2 347 279
SOLDE	- 1 766 516
ACTIVATION THEORIQUE DE LA RESERVE	1 766 516
SOLDE FINAL	0

Un rappel : l'engagement contractuel de la collectivité au titre de la DSP du réseau de Transports en commun :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Forfait de charge en € 2018 constant	23 659 860	22 900 309	22 836 096	22 978 818	22 752 047	22 674 963
Forfait de charges actualisé	24 133 057	23 825 482	24 233 847	24 873 011	25 120 098	25 535 691
Valeur cumulée de l'actualisation €	473 197	925 172	1 397 752	1 894 194	2 368 051	2 860 728
Recettes de trafic en € 2018 constant	4 951 204	5 356 255	5 597 511	5 714 048	5 797 988	5 882 552
Recettes de trafic actualisées	4 951 204	5 356 255	5 597 511	5 714 048	5 797 988	5 882 552
Contribution Grand Chambéry en € 2018	18 708 656	17 544 055	17 238 585	17 264 769	16 954 058	16 792 410
Contribution Grand Chambéry actualisée	19 181 853	18 469 227	18 636 337	19 158 963	19 322 110	19 653 138

En matière d'investissement :

Sont recensés à ce jour les investissements suivants :

Budget annexe (hors emprunt et opérations financières)	BP 2021	PPI 2021-2026
Matériels roulants, acquisition et gros entretien	54 000	4 350 426
Mobilier urbain, matériels, outillages réseau bus	434 000	3 934 000
Evolution, entretien billettique / SAE	0	420 000
Matériels Vélostation (Vélos, VAE, Vélobulles, ...)	125 000	750 000
Aménagements réseau cyclable / Schéma directeur	916 667	5 500 000
Aménagements réseau bus	550 000	3 966 667
Covoiturage	125 000	750 000
Dépôt de bus	0	12 000 000
Total	2 204 667	31 671 093

Le budget Transport a vocation à engager d'une politique d'investissement soutenue durant le mandat, situation rendue possible par l'optimisation des moyens de financement dédiés au budget annexe Transport, à sa structuration budgétaire et aux efforts passés grâce à la mise en œuvre d'une DSP 2019/2024 dont les coûts ont été optimisés sans dégrader le service rendu.

Les hypothèses retenues pour le budget 2021

Transport :

- Application des règles du contrat de DSP signé avec Kéolis dans l'attente de la signature d'un éventuel avenant COVID.
- Reconduction du taux de Versement Mobilité (VM) à 1,75% sur le périmètre de Chambéry métropole et de 0% sur le périmètre de Cœur des Bauges, la date limite maximale d'harmonisation étant fixée 12 ans après la fusion, soit au 01/01/2029 au plus tard.
- Prise en compte du plafonnement de la compensation du produit de VM opéré par l'Etat → perte de 50% des recettes perçues jusqu'à présent : - 177 K€.
- Prise en compte des impacts de la crise sur le niveau de VM (22 M€ de produit) et sur les produits de la tarification à l'utilisateur, ces derniers devant faire l'objet d'une discussion entre le délégataire et la collectivité dans le cadre d'un avenant.

3. Un budget annexe OM Bauges qui devra être fusionné avec le budget Général au plus tard le 1^{er} janvier 2022, date limite de mise en œuvre du financement harmonisé entre le budget Déchets des 24 communes de Chambéry métropole et le budget Déchets des 14 communes de Cœur de Bauges.

Au 01/01/2022 et sauf amendement contraire ultérieur à l'écriture de ce rapport et intégré au PLF 2021, les deux budgets devront avoir fusionnés et devront être soumis à un seul régime de financement (REOM ou TEOM). L'ensemble des dépenses et des recettes du budget OM Bauges sera ainsi intégré au budget Général et fléché en tant que « budget Déchets ». Cette fusion s'accompagne par la mise en œuvre du mode de financement harmonisé aux 38 communes. **L'option TEOM semble retenir la préférence des élus et le processus suivant devra être mis en œuvre selon le calendrier théorique suivant :**

- **Printemps/Été 2021** : Délibération instituant la TEOM au 01/01/2022 sur l'ensemble du périmètre communautaire + Délibérations techniques règlementaires accompagnant l'institution de la TEOM. D'un point de vue théorique, la collectivité dispose d'une date limite au 15 octobre pour instituer la TEOM mais les services de la DDFIP de Savoie ont informé la collectivité des nombreuses opérations à prévoir pour la mise en œuvre rendant plus adapté un vote sans attendre la date limite.
- **Au plus tard lors du vote du budget primitif 2022** : Vote d'un taux de TEOM unique pour les 38 communes si la TEOM est retenue.
- **Au plus tard le 30 juin 2022** : Vote des comptes administratifs 2021 du budget annexe OM Bauges, reprise des résultats dans le budget Général et délibération de clôture du budget annexe.

Les hypothèses retenues pour le budget 2021

OM Bauges :

- Elaboration de la grille tarifaire de la REOM en 2021 dans une volonté de maîtrise des dépenses et de poursuite de l'équilibre du budget annexe sans subvention du budget Général (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et prise en compte de l'impact de la crise notamment sur le fonctionnement des déchetteries de nature à impacter l'évolution des dépenses et des recettes en 2021.

3. L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et le renforcement de la politique de prévention pilotée par la DRH

Conformément aux nouvelles dispositions intégrées par la Loi NOTRé, le Débat d'Orientations Budgétaires doit comporter des éléments de présentation de la structure du personnel.

1. Une structure du personnel de Grand Chambéry pilotée pour un service public de qualité

Evolution des effectifs pour les années, 2017, 2018, 2019 et 2020

- Nombre d'agents présents sur l'année (ce n'est pas l'effectif présent au 31/12 de chaque année) – pour 2020, chiffre arrêté au 1/11/2020

Statut	2017		2018		2019		2020	
	nb agent	ETPT	nb agent	ETPT	nb agent	ETPT	nb agent	ETPT
Titulaire	426	404,53	423	387,23	421	395,71	412	390,88
Non titulaire	148	79,25	166	82,79	150	83,57	150	89,59
Emploi aidé	15	9,30	10	6,95	7	3,98	7	5,69
Total	589	493,08	599	476,97	578	483,26	569	486,16

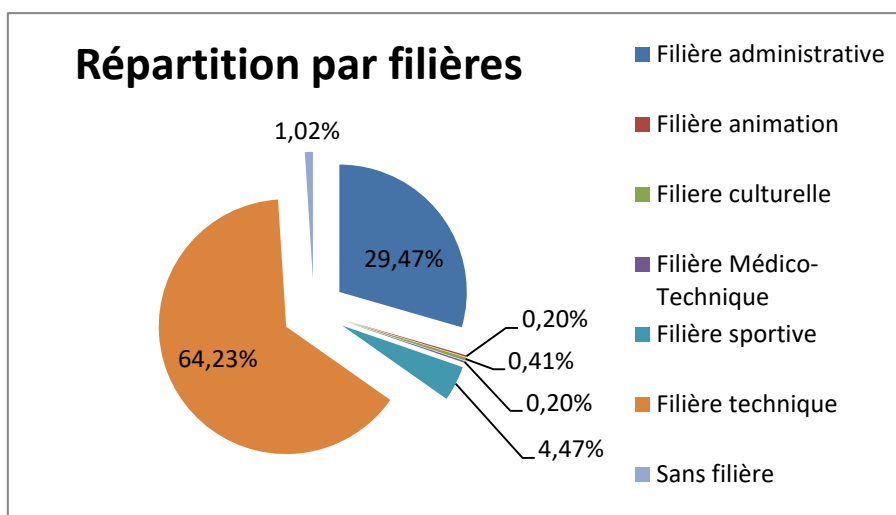
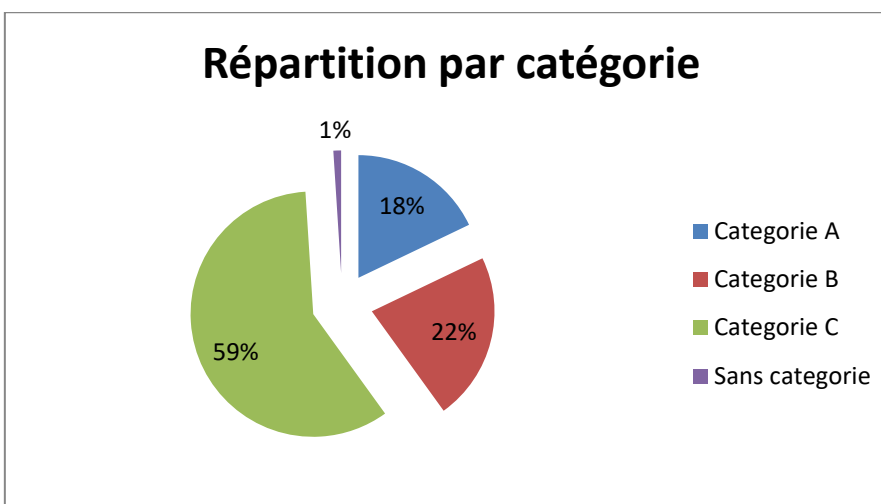
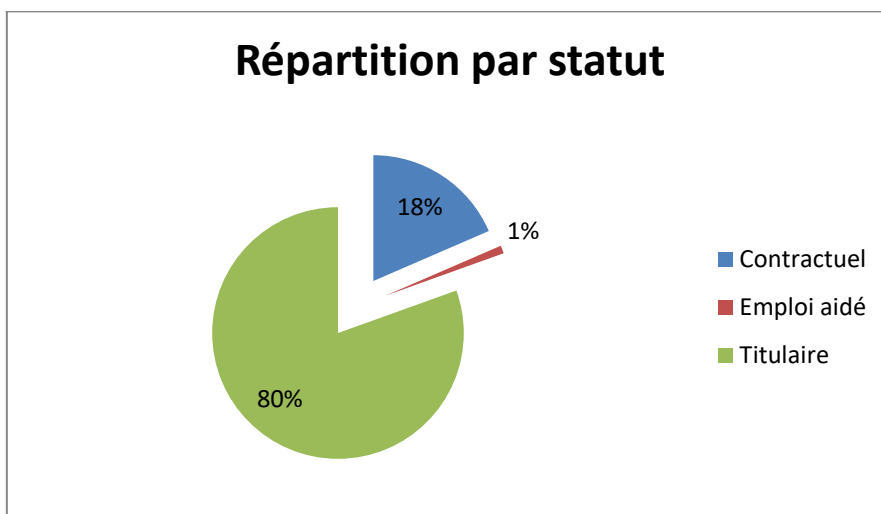
A noter l'impact de la fusion entre Chambéry métropole et la CCCB au 1^{er} janvier 2017.

- Nombre d'agents payés au 31/12 de chaque année

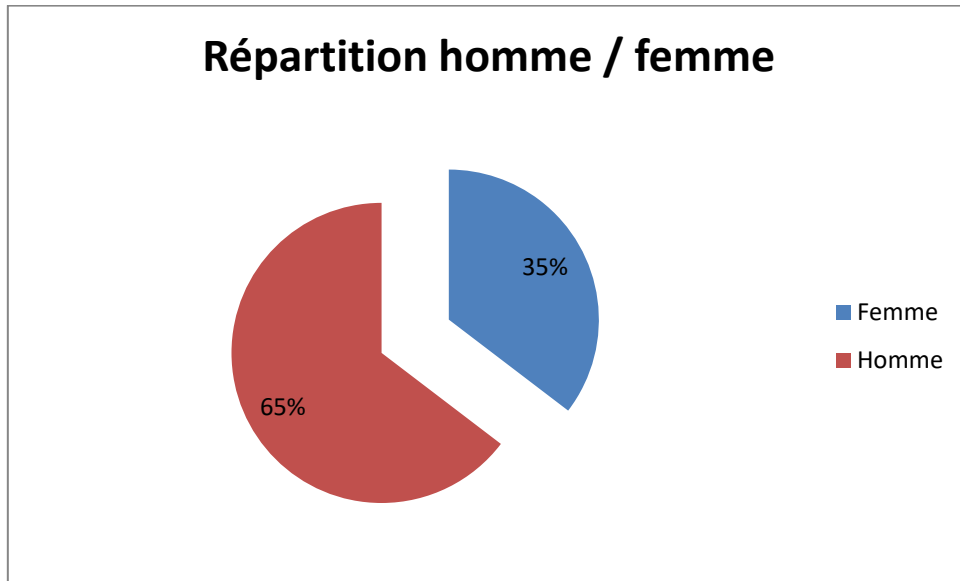
Chiffres au 1/11/2020

Statut	2017	2018	2019	2020
	nb agent	nb agent	nb agent	nb agent
Titulaire	396	383	383	396
Non titulaire	93	103	115	91
Emploi aidé	9	5	6	5
Total	497	491	504	492

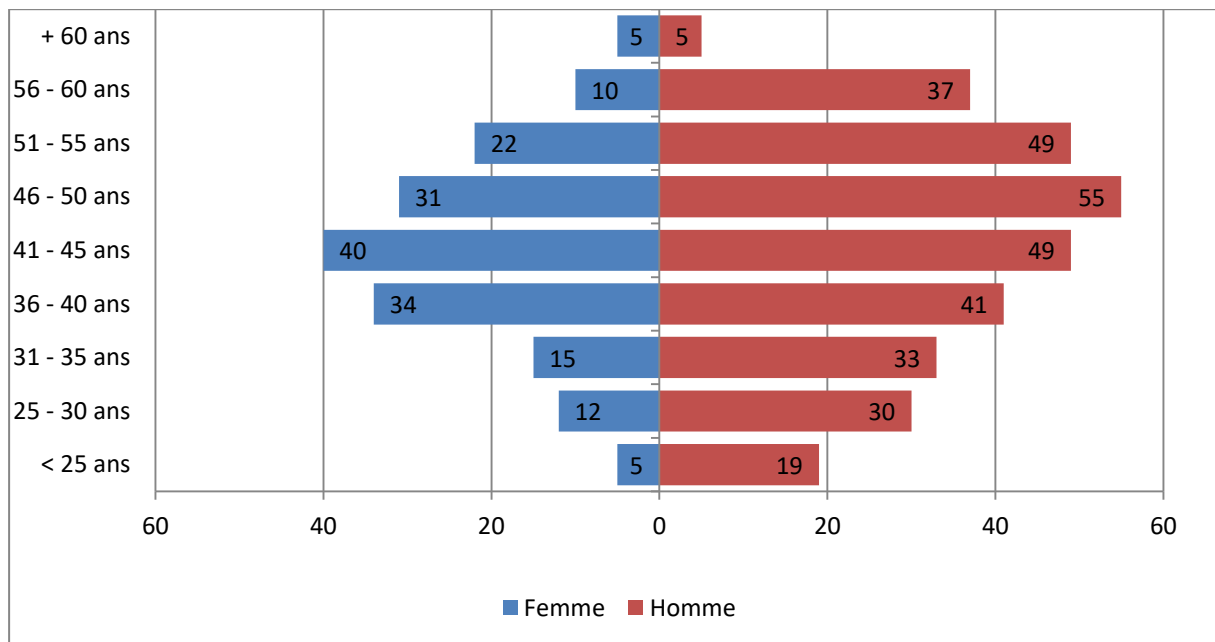
- Structuration des effectifs au 1/11/2020 :



Répartition homme / femme



Pyramide des âges au 1/11/2020



Evolution estimative de la structure de rémunération 2020/2021

	2020 prévisionnel	Proposé 2021
Traitements - Fonctionnaires	9 135 000	9 680 000
Salaires - Contractuels	2 975 000	3 153 000
Emplois aidés et apprentis	50 000	55 000
NBI	62 000	64 000
SFT	172 000	172 000
Régime indemnitaire	3 800 000	4 050 000
Astreintes	165 000	180 000
Heures supplémentaires	248 000	250 000
Avantages en nature	0	0

La politique RH a pour but d'assurer la meilleure adéquation possible entre les ressources humaines et la réalisation optimale des orientations politiques, plaçant ainsi l'usager au cœur de la collectivité. En contribuant à l'efficacité de la collectivité, les agents sont partie prenante de son avenir. La politique RH crée les conditions de l'engagement et de la confiance des agents.

Contexte à Grand Chambéry :

- Des services mutualisés avec d'autres collectivités, notamment la Ville de Chambéry,
- Des services amenés à évoluer et s'adapter aux besoins du territoire et du contexte législatif et réglementaire,
- Des services exposés à une pénibilité au travail,
- Une attention particulière à la masse salariale dans un contexte budgétaire restreint,
- Un dialogue social de qualité à préserver.

Dans ce contexte il est proposé de développer des actions permettant de passer d'une approche centrée sur la maîtrise de la masse salariale liée à la gestion des effectifs vers une gestion prévisionnelle des emplois afin de mettre en adéquation les effectifs et compétences avec les besoins actuels et à venir.

Cela représente un enjeu d'attractivité en proposant des parcours de carrière engageants, tout en permettant d'anticiper les effets du vieillissement des agents et de la pénibilité au travail.

Pour ce faire, différentes actions seront notamment menées :

- Développer l'accompagnement à la mobilité et au reclassement en sécurisant le parcours des agents, apporter un soutien aux managers, maîtriser les coûts
- Renforcer la formation sur les fonctions d'encadrement, fédérer autour d'une culture commune : dans un souci d'amélioration continue et dans un contexte de contrainte budgétaire, la fonction d'encadrement a un rôle central en matière de pilotage, de gestion et de management des équipes.

En 2021, Grand Chambéry doit étoffer ses équipes pour prendre en charge l'ouverture simultanée du centre aqualudique et de la piscine de Buisson Rond.

La fermeture de la piscine de Buisson Rond simultanément à l'ouverture du centre aqualudique, puis la recherche de synergie entre les deux équipements permet d'atténuer et d'étaler sur 2 ans la hausse de la masse salariale liée à l'exploitation du nouvel équipement.

L'ouverture de la piscine de buisson Rond est envisagée le 31 août 2021 mais ce calendrier reste soumis aux aléas de la sortie de la crise sanitaire. Le budget 2022 supporterait en année pleine la totalité de l'exploitation.

2. Une politique de prévention à renforcer tant sur le plan fonctionnel qu'opérationnel

Les enjeux du projet de service 2021-2026 sont de répondre aux obligations réglementaires de l'employeur et d'instaurer une véritable culture prévention à Grand Chambéry.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Faciliter l'harmonisation des pratiques dans l'agglomération.
- Aider à la mise en œuvre de la politique de prévention de la DRH au sein de chaque direction.

Pour y parvenir, la mise en place du réseau de correspondants est une clé incontournable. Le service est composé d'un responsable de service, rattaché à la DRH, qui doit animer un réseau de correspondants de prévention santé et sécurité au travail.

Le réseau est composé de trois correspondants de prévention dans les directions opérationnelles :


- Direction des Eaux et de l'Assainissement (à temps complet)
- Direction des Déchets (50%)
- Direction des Grands Equipements (30%).

Le responsable occupe aussi les missions de préventeur pour les autres directions.

En 2019-2020, le service de prévention a :

- procédé à un diagnostic afin de terminer les actions en œuvre
- ouvert le registre des dangers graves et imminents,
- commencé à déployer le Registre de Santé et Sécurité au Travail
- retravaillé la trame du document unique d'évaluation des risques professionnels
- aidé à la mise en place d'aménagement de poste lié à une problématique de santé
- contribué à mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection contre le risque Covid-19
- contribué à la désignation d'un ACFI.

Plusieurs fiches actions ont été rédigées à ce jour et constituent un point de départ dans la construction d'un document unique d'évaluation des risques professionnels.

ACTION : Porter secours à une victime 	Date d'ouverture : 23 novembre 2020
	Date de mise à jour :

Objectif global	Organiser les secours aux personnes à Grand Chambéry répondre aux obligations réglementaires
Date prévisionnelle de mise en œuvre	1 ^{er} semestre 2021


Présentation de l'action

Pilote	Estelle BOUREAU
Contributeurs	Réseau de correspondants, service formation et réseau référents communication interne, service maintenance bâtiments communautaires
Pré-requis	Les directeurs désignent 2 agents dans leurs directions Inscrire les formations de secourisme au plan de formation (initiales et recyclage)
Contexte	Nécessité d'optimiser l'organisation du secours aux personnes
Objectifs	Mettre en place des moyens de secours adaptés, dans l'objectif de prendre en charge le plus rapidement possible un salarié qui serait victime d'un accident du travail (AT), d'une détresse médicale ou d'un état pathologique
Indicateurs de suivi	Nombre d'agents formés, nombre trousse de secours et défibrillateurs installés

Organisation de l'action

Etapes	
1	Désigner des SST et leur faire par des missions attendues
2	Former les agents désignés au SST au 1 ^{er} semestre
3	Former tous les représentants du personnel CHSCT au SST
4	Former 80% des agents de l'agglomération au secourisme (plusieurs niveaux)
5	Afficher le nom des SST par site
6	Commander des vêtements de protection comportant du sigle SST
7	Communiquer sur différents supports les consignes de sécurité
8	Acquérir et installer des trousse de secours professionnelles et adaptées à l'activité, sur l'ensemble des sites
9	Mettre un registre des premiers secours et des premiers soins dans chaque trousse
10	Organiser un stock tampon de fournitures pour les trousse sur chaque site, gérer par les correspondants de prévention
11	Mettre en place la signalétique adaptée
12	Acquérir 5 nouveaux défibrillateurs (de la même marque que ceux déjà déployés sur l'ensemble des sites de l'agglomération) pour les déchetteries de St Alban, de La Ravoire, du Châtelard, des piscines de Buisson Rond et du stade
13	Faire faire et mettre en place la signalétique adaptée
14	Mettre en place une prestation de maintenance pour les défibrillateurs (16 de l'agglomération)
15	Mettre en place des cycles de remises à niveau en interne pour les SST en attendant le recyclage réglementaire
Coût estimé de l'action	Acquisition de 5 défibrillateurs : 8365,80 € TTC
	Maintenance : devis en cours
	Chasuble : 20€ l'unité et trousse de secours individuelle 12€ l'unité
	Acquisition de 30 armoires + fixations, fournitures pour remplir les armoires + stock

**FICHE****ACTION N° 2.2****AXE 2 PREMIERS SECOURS ET PREMIERS SOINS**

ACTION : Evacuation Incendie 	Date d'ouverture : 23 novembre 2020
	Date de mise à jour :


Objectif global	Organiser les secours en cas d'incendie et répondre aux obligations réglementaires
Date prévisionnelle de mise en œuvre	1^{er} semestre 2021

Présentation de l'action	
Pilote	Estelle BOUREAU
Contributeurs	Réseau de correspondants, service formation et réseau référents communication interne, service maintenance bâtiments communautaires
Pré-requis	Les directeurs désignent 2 agents dans leurs directions (les mêmes que pour le SST) Inscrire les formations de secourisme au plan de formation (initiales et recyclage)
Contexte	Nécessite de reprendre le suivi des agents formés au risques incendie et de programmer les exercices annuels
Objectifs	Etre prêt à une évacuation rapide en cas d'incendie sans risque pour la santé des agents et du public accueilli
Indicateurs de suivi	Nbre d'agents formés, nbre d'exercices réalisés par an, évaluation des exercices réalisés
Organisation de l'action	
Etapes	
1	Désigner les équipiers incendie et leur mission
2	Former les agents désignés au 1 ^{er} semestre 2021 (évacuation incendie+extincteurs)
3	Former tous les représentants du personnel CHSCT au risque incendie au 1 ^{er} semestre 2021
4	Procéder aux exercices incendie sur l'ensemble des sites : 1 exercice pour 2021, 2 ^{ème} semestre. Prioriser le site de Chantabord. A partir de 2022, 2 exercices annuels et 3 à Chantabord (zone Atex)
5	Former tous les agents à l'utilisation des extincteurs
6	Afficher le nom des agents formés par site
7	Installer sur l'ensemble des sites les boîtiers muraux avec brassards déjà acquis
8	Vérifier et/ou définir la zone de rassemblement
9	Mettre en place des cycles de remises à niveau en interne pour les équipiers incendie en attendant le recyclage réglementaire
10	Poursuivre les essais et le contrôle périodique du matériel et le système de détection incendie par le service de la maintenance des bâtiments communautaires
Coût estimé de l'action	Coût de formation
	Prestation de service pour effectuer les exercices d'évacuation incendie

<p>ACTION : Poursuivre le déploiement du mobilier et des équipements ergonomiques</p> 	<p>Date d'ouverture : 23 novembre 2020 Date de mise à jour :</p>
--	--

<p>Objectif global</p>	<p>Limiter l'usure professionnelle et mettre en œuvre la prévention primaire</p>
<p>Date prévisionnelle de mise en œuvre</p>	<p>Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021</p>

Présentation de l'action	
Pilote	Estelle BOUREAU
Contributeurs	Réseau de correspondants, moyens généraux, les directions, service des moyens généraux, service de la maintenance des bâtiments communautaires
Pré-requis	Le service prévention est associé pour l'aménagement des situations de travail, dans le choix des équipements et matériels professionnels, contribue à la rédaction des cahiers de charges
Contexte	Des métiers techniques et opérationnels exposent les agents au risque lié à l'apparition des TMS, pouvant à moyen et long terme conduire à un risque d'invalidité ou de situation de handicap
Objectifs	Déployer des équipements adaptés à l'activité professionnelle sans attendre les signes d'apparition de TMS
Indicateurs de suivi	Introduction de la rubrique prévention dans les différents cahiers de charge pour l'acquisition de matériels pour les métiers techniques, nbre d'aménagement de situation de travail par an et de matériels/mobiliers acquis pour les agents administratifs
Organisation de l'action	
Etapes	
1	Déployer à titre expérimental tout un service ou une direction, de mobiliers et de matériels de bureau ergonomique, pour les postes administratifs
2	Procéder à une évaluation à 3 mois et à 6 mois après mise à disposition
3	Pour les postes administratifs, procéder au recensement de tous les aménagements à prévoir
4	Participer à la recherche de solution pour l'acquisition de gros matériels, véhicules, engins
5	Participer à des salons, aller à des show-rooms
6	Effectuer une veille sur les dernières technologies
7	Poursuivre les aménagements de poste pour les agents qui commencent à se plaindre de douleurs sans attendre une aggravation de l'état de santé
8	Déployer systématiquement le matériel ergonomique de bureau pour tout nouveau collaborateur
Coût estimé de l'action	<p>Acquisition de mobiliers : 25 000€ Acquisition de mobiliers spécifiques (handicap) : 25000€ Acquisition de matériels bureautiques : 2500€</p>

<p>ACTION : Adapter les environnements de travail et organiser les temps de travail au risque biologique</p> 	<p>Date d'ouverture :</p> <p>Date de mise à jour :</p>
---	--

<p>Objectif global</p>	<p>Limiter l'exposition au risque biologique et au risque Covid-19 spécifiquement</p>
<p>Date prévisionnelle de mise en œuvre</p>	

Présentation de l'action

Pilote	Estelle BOUREAU et Damien PENOT
Contributeurs	Réseau de correspondants, service maintenance bâtiments communautaires, la DSI
Pré-requis	Mettre en place un groupe de travail Grand Chambéry
Contexte	Apparition d'un nouveau virus fin 2019 très contagieux et grave pour la santé
Objectifs	Utiliser la lutte contre le risque Covid-19 pour prendre le risque biologique dans sa globalité
Indicateurs de suivi	Suivi de maintenance des systèmes de ventilation et de climatisation, nombre de salles équipées avec un système de visio-conférence efficient, mise en œuvre du télétravail, nombre d'aménagement des espaces de travail, nombre de contamination sur le poste de travail


Organisation de l'action

Etapes	
1	Faire faire un diagnostic global des systèmes d'aération mécanique, de ventilation et de climatisation des bâtiments de l'ensemble des sites
2	Adapter les systèmes d'aération, de ventilation et de climatisation, qui le nécessitent, pour respecter les recommandations de l'INRS et les obligations réglementaires
3	Créer des locaux supplémentaires de vestiaires, pour éviter le regroupement d'agents dans un espace réduit et en prévoir pour les agents cumulant travail de bureau et travail de terrain
4	Evaluer et optimiser les casiers des agents exposés aux risques biologiques : casier vêtements civils/casier vêtements de professionnels
5	Acquérir, sur les sites qui le permettent, des barnums, afin d'augmenter le nombre de lieux de restauration en toute saison
6	Evaluer spécifiquement le risque biologique au laboratoire de la DEA et mettre en place des mesures correctives si nécessaires
7	Elaborer des consignes claires et les faire respecter, telles que interdire la prise des repas en salle commune avec les vêtements professionnels
8	Changer le type de mobiliers dans les espaces de restauration : supprimer toutes les chaises en tissus et en acquérir en surface lavable (plastique, bois verni, simili ...)
9	Acquérir des chaises avec tablettes (et supprimer temporairement les tables), pour augmenter les jauges des salles de réunion tout en préservant la distance physique en période épidémique
10	Supprimer les moquettes dans les espaces de travail
11	Développer les systèmes informatiques et de communication pour privilégier la visio-conférence et le télétravail à l'agglomération

Organisation de l'action

Etapes	
12	Organiser les temps de travail pour limiter le nombre d'agents dans un même espace de travail
13	Limiter le nombre d'open-space et de bureaux partagés
14	Sensibiliser les agents au risque biologique

Coût estimé de l'action	Maintenance des systèmes d'aération
	Acquisition de caméras et système de visio conférence
	Acquisition de nouveaux mobiliers
	Acquisition de barnums
	Acquisition de pré-fabriqués (puits des îles)
	Mise en œuvre des travaux pour les vestiaires en déchetterie
	Travaux de réhabilitation du 2 ^{ème} étage du site des Blachères

<p>ACTION : Gestion des stocks des matériels de protection du risque biologique et désinfection des locaux</p> 	<p>Date d'ouverture : 23 novembre 2020 Date de mise à jour :</p>
---	--

<p>Objectif global</p>	<p>Limiter l'exposition au risque biologique et au risque Covid-19 spécifiquement</p>
<p>Date prévisionnelle de mise en œuvre</p>	<p>Décembre 2020 et toute l'année 2021</p>

Présentation de l'action	
Pilote	Estelle BOUREAU et Damien PENOT
Contributeurs	Réseau de correspondants, DSI ; DEA, service des moyens généraux, acheteur
Pré-requis	Mettre en place un groupe de travail Grand Chambéry
Contexte	Apparition d'un nouveau virus fin 2019 très contagieux et grave pour la santé
Objectifs	Optimisation des actions mises en œuvre en 2020
Indicateurs de suivi	Mise en place d'un magasin central, nombre de faits indésirables liés à la prestation de nettoyage, inventaire trimestriel des stocks
Organisation de l'action	
Etapes	
1	Identifier un site d'entrepôt des stocks tampon et organiser le stockage en prenant en compte le risque lié à l'activité physique (manutention manuelle, TMS) et les risques chimique et explosion/incendie
2	Vérifier de la mise à disposition de la compétence de magasinier
3	Mettre en place un logiciel de gestion des stocks de Grand Chambéry, commun avec le service des moyens généraux
4	Former au moins 2 agents du service des moyens généraux au logiciel de gestion des stocks
5	Établir un processus de gestion des stocks et de mise à disposition des stocks pour l'ensemble de l'agglomération
6	Disposer d'au moins 4 semaines de stocks de masques chirurgicaux, de masques alternatifs et de FFP2, idéalement dotés d'une valve de respiration, de combinaison à usage unique, de FFP3 avec masque facial, de purificateurs d'air
7	Stocker les rouleaux de papier essuie-tout, les produits détergents, les produits désinfectants et les solutions hydro-alcooliques en respectant la réglementation et les recommandations du stockage de produits chimiques
8	Déployer les produits détergents à la place des produits désinfectants dans le cadre de la prévention du risque Covid-19
9	Rédiger des consignes strictes à destination de tous les agents sur l'utilisation des sprays (diffusion d'aérosols)
10	Maintenir le nettoyage quotidien des locaux et la double désinfection des points contacts
11	Organiser des audits internes d'hygiène et du nettoyage des locaux
12	Sensibiliser les agents au risque biologique
Coût estimé de l'action	Création d'un stock tampon pour l'agglomération
	Taux horaire du magasinier et des agents des moyens généraux
	Mobilier de rangements, de stockage et d'aide à la manutention
	Déploiement d'un logiciel de gestion des stocks commun à la DEA et au service des moyens généraux

4. Le contexte national, cadre de l'élaboration du budget 2021

1. Un équilibre budgétaire des finances publiques nationales difficile à atteindre en 2021

Dans l'attente du vote définitif du Projet de Loi de Finances pour 2021 qui interviendra en décembre, l'équilibre du budget de l'Etat ressortirait à ce jour à : **- 125,4 Mds d'euros.**

Présentation du budget de l'Etat selon les sections de fonctionnement et d'investissement utilisées pour les collectivités.

Fonctionnement (En Mds d'euros)

Charges de fonctionnement		Produits de fonctionnement	
Dépenses courantes (13%)	56,7	Recettes courantes (6%)	24,2
Frais de personnels (32%)	135,4	Impôts et taxes (64%)	271,2
Autres charges (1%)	3,5	Autres produits (0%)	0,6
Interventions (30%)	125,1		
Intérêts emprunts (9%)	37,1		
Prélèvement UE (6%)	26,9		
Dotations aux collectivités (hors FCTVA) (9%)	36,7		
TOTAL	421,4	TOTAL	296
		EMPRUNT (30%)	125,4
TOTAL	421,4	TOTAL	421,4

Investissement (En Mds d'euros)

Charges d'investissement		Produits d'investissement	
Financement DEFICIT (44%)	125,4	Emprunts pour DEFICIT	125,4
Dépenses pour Travaux (9%)	24,7	Recettes courantes	21,3
Remboursement du capital des emprunts (46%)	129,4	Diverses cessions	0,1
Autres opérations (1%)	1,9	Emprunts pour la section	134,6
TOTAL	281,4	TOTAL	281,4

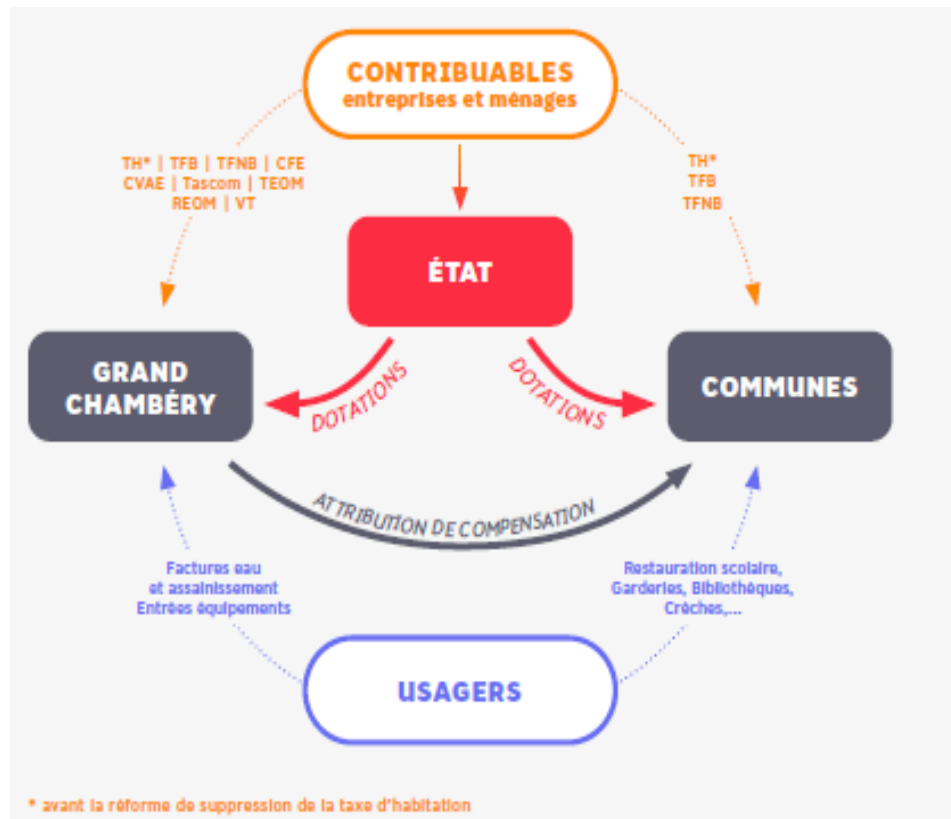
Déficit obtenu : 30 % des dépenses de l'Etat. Cela signifie qu'en l'absence de prêts, l'Etat ne pourrait plus fonctionner ni honorer ses engagements à partir du 256^{ème} jour de l'année (qui en compte 365). → **Soit à partir du 13 septembre 2021.**

Il est important de noter que :

- L'enveloppe des intérêts des emprunts (37,1 Md€) est plus importante que l'enveloppe de dotations aux collectivités territoriales (36,7 Md€) et représente 30% du déficit.
- L'Etat continue de s'endetter et il contracte des emprunts pour rembourser la dette arrivée à échéance **ce qu'une collectivité ne peut pas faire.**

2. Des sources de financements partagées entre l'Etat et les collectivités

Une même source pour les recettes de l'Etat et des collectivités : Le duo Contribuables/Usagers.



1 / Ce que l'utilisateur ne paie pas, c'est le contribuable qui le paie.

2 / Une part de la fiscalité économique versée par les entreprises (CFE/CVAE/TASCOM) est perçue par Grand Chambéry mais reversée aux communes à hauteur de 85%. La communauté d'agglomération n'est donc qu'un intermédiaire financier pour une part très importante de cette ressource.

3 / Une dépendance très forte des collectivités vis-à-vis de l'Etat, qui se renforce avec les réformes fiscales en cours qui réduisent le pouvoir de décision des élus.

5. GLOSSAIRE

TH : Taxe d'habitation, remplacée à compter de 2021 par une fraction de TVA correspondant au montant de taxe d'habitation perçu en 2020.

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle et de Ressources, perçu par Grand Chambéry depuis la suppression de la Taxe Professionnelle en 2009 et la mise en œuvre du nouveau bouquet fiscal en découlant.

CVAE : Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises.

IFER : Imposition forfaitaire des entreprises de réseau

AC : Attributions de compensation versées ou payées par ou aux communes selon les spécificités de chacune.

Versement GL : Il s'agit d'un versement annuel de 1 002 774€ par Grand Lac à Grand Chambéry au titre d'une péréquation fiscale portant sur les zones d'activités de Technolac et Hexapôle.

CFE : Contribution Foncière des entreprises.

TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales, payée par les acteurs commerciaux dont les surfaces de locaux dépassent 400m².

Rôles supplémentaires : Il s'agit des régularisations d'imposition opérées en cours d'année par les services fiscaux.

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat et composée d'une part forfaitaire et d'une part compensation.

DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, perçue par Grand Chambéry depuis la suppression de la Taxe Professionnelle en 2009 et la mise en œuvre du nouveau bouquet fiscal en découlant.